

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 24 janvier 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-01

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 03/02/2025

Date de transmission : 03/02/2025

Date de réception rectorat : 03/02/2025

APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 DÉCEMBRE 2024

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 20 décembre 2024.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

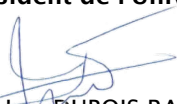
La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 24 janvier 2025

Le Vice-Président du Conseil d'Administration


Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université


Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 24 janvier 2025

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 24
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil d'administration du 20 décembre 2024.

Modalités de recours : *La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.*



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION PLÉNIER

DU

VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS–RANDÉ Jean–Luc, Président de l'université

Collège A dit «des Professeurs des universités»

Mme BERGÈS Karine

Mme GARRIGUE–ANTAR Laure

M. GILBERT Simon

M. GRIMA François

Mme LANGLOIS Valérie (partie à 12h00)

M. MOHAMMED Samer

Mme VILLANUEVA Maria–Graciela

Collège B dit «des autres enseignants»

M. ALIX Sébastien–Akira

M. BARBOT Benoit

Mme CHEVALIER Véréne

Mme GOFFIN Angélique

Mme GUILLIN Amélie

M. LEVREL Lucas

M. THAUVRON Arnaud

Collège des personnels BIATSS

Mme FLEURY Murielle

M. LACHENY Claude (parti à 12h00)

M. VALLÉE Benoît

Collège dit «des usagers»

M. ENDRIZZI Melvin

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit «des personnalités extérieures»

M. DARRIBÈRE Jérôme

M. HEBBRECHT Thierry

M. PLANCHON Thomas

Mme LENOBLE Valéry (partie à 12h15)

Mme SIMON–DECK Sylvie

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit «des Professeurs des universités»

Mme LANGLOIS Valérie (pouvoir donné à M. THAUVRON à partir de 12h00)

Collège des personnels BIATSS

Mme COSTES Sylvie (pouvoir à M. LACHENY)

Mme FLEURY Murielle (pouvoir donné à M. THAUVRON à partir de 13h00)

Collège dit «des usagers»

Mme CHAUMONT Mathilde (pouvoir donné à M. ENDRIZZI)

Mme LENOBLE Valéry (pouvoir donné à Mme BERGÈS à partir de 12h15)

Parmi les membres de droit et les invités, étaient présents ou représentés :

M. ALDHUY Julien, VP Patrimoine, Campus et développement durable

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de l'UFR ST

Mme BÉNARD Frédérique, Directrice des Études et de la vie étudiante

M. BERNARDINO Amilcar, VP du Conseil d'administration

M. BRUN Alexandre, Responsable du Pôle Pilotage, qualité, audit à la DT

M. CHELGHOUM Lounès, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau

Mme DACOSTA Hélène, Directrice des Affaires financières

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'ÉPISEN

Mme DUROU Hélène, Agent comptable

Mme FAURE Bénédicte, Directrice de l'IUT Créteil-Vitry

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GARAPON Marie, Directrice générale des services

Mme GAUCHER Andréa, VP étudiante

Mme HÉNIQUE Carole, VP Recherche et Commission de la recherche

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice adjointe des Affaires juridiques et générales

M. JAMI Hervé, Directeur du Service de santé universitaire

M. METER Antoine, Médiateur

Mme NJIKÉ Véranne, représentante du recteur de l'académie de Créteil

M. PONCIN Marc, Directeur de la Formation professionnelle

Mme RENAUT Sophie, Administratrice provisoire de l'INSPÉ

SOMMAIRE

1 VIE DE L'ÉTABLISSEMENT6

- 1.1 Point d'information du Président de l'Université6
- 1.2 Approbation des PV des séances du 20 septembre et du 18 octobre 202412
- 1.3 Point d'étape sur le processus de dissolution de la COMUE13
- 1.4 Présentation du rapport d'activité du médiateur 2023/202414

16

1 VIE DE L'ÉTABLISSEMENT16

- 1.1 Approbation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024/2026 validé par le ministère de l'ESR16

2 QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES19

- 2.1 Approbation du budget initial19
- 2.2 Approbation du Projet annuel de performance d'établissement 202546

3 VIE INSTITUTIONNELLE53

- 3.1 Approbation de la création du centre de santé UPEC53
- 3.2 Approbation des statuts du Service de Santé universitaire étudiant de l'UPEC53

4 RESSOURCES HUMAINES58

- 4.1 Approbation des sections CNU proposées au repyramidage PR 202558

5 FORMATION ET RECHERCHE61

- 5.1. Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2023, bilan intermédiaire 2024 et approbation des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 202561

64

1 QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES64

- 1.1. Approbation de l'actualisation des ratios de concessions de logement 202564
- 1.2. Approbation de la grille de tarification relative à la mise à disposition des locaux64
- 1.3. Approbation des droits d'inscription à l'IEP de Fontainebleau : précisions sur les modalités d'application des barèmes64

2 RESSOURCES HUMAINES65

- 2.1. Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique 202565

3 FORMATION ET RECHERCHE⁶⁵

3.1. Approbation des données obligatoires des masters première année de "monmaster.gouv.fr" – campagne 2025 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement⁶⁵

3.2. Approbation de la campagne nationale Parcoursup 2025⁶⁵

3.3. Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (première vague)⁶⁵

3.4. Approbation de la rectification du tableau de tarification CDU vague 2⁶⁶

3.5. Approbation des modalités et conditions d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche et du choix de l'instance – Approbation des taux de la PEDR⁶⁶

4 VIE INSTITUTIONNELLE⁶⁶

4.1 Approbation de la nouvelle dénomination du département DECLIFE de l'UFR LLSH⁶⁶

5 CONTRATS ET CONVENTIONS⁶⁶

5.1. Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université⁶⁶

La séance débute à 9h38.

1 VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président de l'Université

LE PRÉSIDENT.– Quelques points d'information sur cette fin d'année, sur la situation politique au sens un peu large.

Vous avez vu que nous avons eu une mobilisation assez active contre les mesures proposées par notre ministre et le gouvernement, contre le principe de mettre les universités en déficit quasiment mécanique avec des mesures comme le Compte d'affectation spéciale (CAS) Pensions ou les mesures Guerini. Ce sont des mesures sociales donc on ne peut que s'en féliciter. Elles sont d'ailleurs obligatoires donc nous ne pouvons pas y échapper. Mais faire porter aux établissements la montée en charge des mesures sociales... Pour nous cela représente une somme conséquente ; pour d'autres aussi : 80 % des établissements sont en déficit. Ce qui a été mal vécu surtout, c'est d'entendre que les universités sont riches, notamment du fait de trésoreries et de fonds de pensions gras. On a beau expliquer que ce n'est pas le cas, puisque les trésoreries et les fonds de roulement sont des éléments engagés... Nous avons été assez surpris qu'un ministre tire sur ses troupes. Cela s'est soldé par une entrevue et le retrait d'un point qui était, à mon avis, un piège : le 1 % de solidarité, qui était assez mal vécu par l'ensemble des universités. Parce que c'était pour dire : on va équilibrer les comptes de ceux qui sont le plus en difficulté. Mais ce n'est pas comme cela qu'on raisonne. En tout cas tout le monde y a vu un piège, une façon d'opposer les universités pour qu'à la fin l'argent n'aille nulle part, sinon dans les poches de l'État. Donc nous nous sommes mobilisés. Aujourd'hui, on ne sait pas quel ministre va suivre. Je ne ferai pas de commentaire supplémentaire sur l'état de santé de tout cela. Toujours est-il qu'il n'y a pas de boussole exacte. La seule boussole dont je suis quasiment sûr c'est que le principe est de dire : vous êtes en difficulté et – cela nous a été répété 150 fois – l'État n'a plus d'argent. Nous avons tout de même dit que si nous avions 0,5 % du CICR peut-être qu'on pourrait équilibrer les comptes. On ne demande même pas 1 % ; 0,5 %, cela permettrait d'être plus à l'aise. Donc c'est quelque chose que nous poussons sur le plan politique ; pour le coup, nous sommes très solidaires au niveau des universités. La petite musique de fond que j'entends et qui est maintenant récurrente, c'est : vous êtes en difficulté, on ne va pas vous aider donc il faut trouver des ressources propres. Et ces ressources propres, ce sera l'augmentation des frais d'inscription. Nous avons vu cela arriver avec le principe des frais différenciés. Là, les frais différenciés seront appliqués à tout le monde, il y aura un barème en fonction des revenus fiscaux des parents, et cætera. C'est ce qui se dessine. Le piège dans lequel on ne veut pas tomber, c'est qu'on nous passe la

« patate chaude ». C'est aussi ce qui se dessine : on vous donne le cadre législatif et c'est à vous de vous débrouiller ; si vous êtes en déficit, vous assumerez votre déficit. Je me suis exprimé dans la presse à ce sujet, et également à France Universités.

Nous avons échangé avec nos tutelles, avec la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) en particulier, sur l'état de santé de tout cela. Par rapport à ce qui se passe ailleurs au niveau national, nous avons tout de même un plan de retour à l'équilibre financier (PREF). Nous suivons ce plan et quelque part cela nous fait une trajectoire de sortie des difficultés, même si le CAS Pensions ajoute une petite couche. Nous avons aussi la possibilité d'injecter, par des appels à projets. On peut toujours discuter des appels à projets, mais heureusement que nous les avons. Cela permet d'injecter pas mal d'argent pour la recherche, pour les réussites étudiantes, et cætera. Et cela nous permet de passer la vague correctement, dans le marasme ambiant des universités et établissements.

Avec la DGESIP, nous avons également discuté de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE). Globalement, la dissolution est actée par l'État. Les membres de la COMUE ont pu discuter de la trajectoire financière : puisque la COMUE sera dissoute par décret en juillet, il faut une trajectoire de sortie. Tout est dessiné puisque la DGESIP ne donnera plus de subventions de service public pour la COMUE dès 2025. Nous allons donc tirer tout cela sur le fonds de roulement ; c'était prévisible. J'avais proposé à Olivier GINEZ que l'UPEC ne paie pas non plus, ni 2024 ni 2025. La DGESIP a retenu cette proposition et nous a accompagnés dans cette démarche parce qu'elle craignait que le fonds de roulement soit siphonné par un autre ministère. Cela représente tout de même 1,5 million d'euros d'économies. C'est une bonne nouvelle pour les finances de l'UPEC.

Pour les approches de la COMUE, tout est calé maintenant au collège doctoral et tout est bien dans les clous, en phase avec l'Université Gustave-Eiffel (UGE). Nous sommes également sur l'écriture d'une première version de la convention de coordination territoriale. Dans celle-ci, globalement, ce qui se dessine c'est qu'on garde les grands objets, notamment la formation doctorale ; c'est quelque chose qu'on va garder en commun. Pépite, donc l'entrepreneuriat étudiant, reste également. Le Pôle universitaire d'innovation (PUI), c'est un autre objet qui est un peu hors convention, parce que certains comme le NPC ont signé le PUI dans le consortium, mais ne feront pas partie de la coordination territoriale puisqu'ils rejoignent l'Institut polytechnique de Paris (IPP). Le côté Sociétés d'accélération du transfert technologique (SATT) sortira. Mais comme vous le savez, l'État a réduit très sérieusement les montants des SATT et elles sont en mode survie, sinon sous perfusion agonique ; donc il ne faut pas trop s'énervier. Il y a un siège partagé avec l'UGE et je pense que c'est très bien. Cette convention de coordination territoriale mettra sur le même rang – et j'ai beaucoup poussé à cela avec Gilles ROUSSEL – l'ensemble des membres, afin qu'on

ne soit pas sur petit club de personnes qui décident, mais plutôt sur quelque chose de très collégial, avec des membres du périmètre de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) : établissements, universités, écoles d'architecture, écoles d'ingénieurs, et cætera. Nous avons été hier au lancement du campus des métiers « Artisans de l'image » ; certaines écoles nous rejoindront dans des périmètres de campus, même si les périmètres de campus ne sont pas tout à fait les périmètres de la convention. En tout cas, certains partenaires resteront partenaires comme membres de cette convention. Il y a derrière un groupe de partenaires socio-économiques : il y a les collectivités traditionnellement, il y a des entreprises, et cætera. Tout cela est en train de se préparer ; on pourra commencer à en parler en début d'année, on pourra commencer à faire circuler une copie. Pour le moment nous aimerions avoir un petit modèle économique et surtout stabiliser les personnels, car c'est un point important. La Direction des ressources humaines (DRH) et les directeurs généraux des services sont en action pour stabiliser et rassurer les personnels puisque nous reprendrons les activités et nous reprendrons les personnels qui sont dédiés à ces activités. Stabiliser les personnels, c'est un point clé ; nous l'avions dit dès le départ. Voilà pour la COMUE. Les calendriers, je vous les ai donnés : sortie en juillet. Nous serons au point au premier trimestre, ou au premier semestre sans difficulté.

Un point plus anecdotique, c'est que nous avons décidé de sortir de Twitter. C'est un point qui a été discuté ; il y a eu des remontées de collègues. Certains d'entre nous ont commencé à trouver que la campagne électorale américaine avait quand même donné – cela date d'avant d'ailleurs – sur les réseaux sociaux et celui-là en particulier des points d'alerte sérieux. Sans se placer sur le plan politique, sur le plan académique, cela commençait à devenir extrêmement nauséabond. C'est un réseau social antiscience, anti-Lumières pour faire court. Nous avons donc considéré que nous devions sortir de cela pour aller sur Bluesky. Beaucoup d'universités et d'établissements sont partis là-dessus. Nous voulions vous en informer. Le service de la Communication est dessus ; il faut faire le relais, il y a des petits éléments techniques. Si vous voulez rester individuellement et personnellement sur Twitter, cela vous appartient.

Voilà ce que je voulais vous donner comme points d'information un peu généraux. Je ne sais pas si vous avez vous-même des points d'information ou des remarques.

M. GILBERT.– Sur la COMUE tu as évoqué le fait que les fonds qui vont à la COMUE ne seraient pas forcément reversés après. Je n'ai pas bien compris. Les financements que le ministère a donnés à la COMUE seront maintenus ou pas ?

M. BERNARDINO.– Pour l'instant ce n'est pas du tout arbitré. Il faut comprendre que la dissolution de la COMUE entraîne automatiquement, pour le ministère, la

suppression de la ligne budgétaire correspondante. A nous ensuite de déposer un nouveau projet, en l'occurrence la convention de coordination territoriale, pour savoir si le ministère souhaite ou pas apporter des financements.

M. GILBERT.– Pour l’instant il ne donne pas de garanties ?

M. BERNARDINO.– Non, aucune garantie sur le financement puisque cela dépendra des objets. Ils considèrent d’ailleurs que certains objets font naturellement partie des objets des universités et qu’ils n’ont donc pas à financer en supplément. Cela fera partie de la négociation. Si nous devons récupérer le personnel, nous devrions récupérer l’argent qui sert à financer ce personnel. Comme Jean-Luc l’a évoqué, les établissements membres – principalement l’UGE et l’UPEC – finançaient la COMUE aussi, donc quelque part la dissolution fait que cet argent qui servait aux activités de la COMUE reste dans l’établissement pour reprendre une partie des activités. C’est cet équilibre qu’il va falloir présenter au ministère pour justifier le fait que nous demandons des subventions supplémentaires.

LE PRÉSIDENT.– La COMUE s’arrêtant, la subvention s’arrête par principe. Mais tout est redéfini ensuite en fonction des objets de la convention de coordination territoriale, de nos priorités, de comment nous justifions la masse salariale.

M. VALLÉE.– Vous avez parlé d’une économie de 1,5 million. C’est une économie en cash ? Parce qu’il y a aussi en apport en masse salariale, en mise à disposition.

M. BERNARDINO.– Chacun met un peu plus d’un million d’euros. Sur ce million, il y avait 450 000 euros de valorisation côté UPEC, et donc 600 000 euros de cash.

M. VALLÉE.– Cela diminue les 1,5 million d’euros.

M. BERNARDINO.– Sur 2024, c’est 600 000 euros de factures que nous ne payons pas à la COMUE ; cela, c’est du cash. Sur l’année 2025 nous devrions ne pas payer la cotisation non plus ; c’est acté. La question pour nous c’est de savoir si ce que nous valorisons jusqu’à maintenant, comme étant un apport en masse salariale – les directrices d’écoles doctorales et autres – nous pouvons le facturer à la COMUE, pour finalement récupérer sous forme de facturation et mettre la COMUE encore plus en déficit ; du coup, elle irait chercher dans son fonds de roulement.

M. VALLÉE.– C’est peut-être plus pertinent de vider la caisse de la COMUE, parce que c’est vrai que quand le décret abolira cette COMUE, nous pourrions récupérer

directement l'enveloppe. Mais en cette période un peu trouble au niveau du territoire, ce serait peut-être bien de prendre des chiffres un peu plus sûrs ; au lieu de dire 1,5 million, il vaut mieux dire 600 000 en espérant avoir la bonne surprise d'avoir 900 000. Vous voyez ce que je veux dire ? Il vaut mieux avoir de bonnes surprises que de mauvaises surprises. Nous devrions essayer de prendre les chiffres les plus sûrs. Le chiffre ce n'est pas 1,5 million, c'est 600 000 pour l'instant.

M. BERNARDINO.– 600 000 euros pour 2024. Pour 2025, il est déjà acté que nous ne paierons pas non plus la partie monétaire. Ensuite, pour donner un ordre de grandeur, le fonds de roulement de la COMUE c'est quatre millions d'euros. Les subventions, apportées en cash ou un apport par les membres, c'est un peu plus de deux millions d'euros – 2,2 ou 2,3 millions. Donc on voit bien que deux années neutralisées – 2024 et 2025 – c'est de toute façon c'est supérieur au fonds de roulement de la COMUE. C'est pour cela que la DGESIP a simplement répondu que sur 2024 elle était d'accord pour que les membres de la COMUE ne versent pas l'apport numéraire ; cela, c'est acté. Et sur 2025 elle laissait la possibilité de facturer à la COMUE, sous réserve que le fonds de roulement permette de garantir le salaire des agents jusqu'à la fin. Jean-Luc l'a rappelé : normalement, la fin de la COMUE c'est en avril. Il n'y aura pas de nouvelles élections, il n'y aura pas de nouvelle direction, mais il y aura une espèce d'administration provisoire pour finir l'année universitaire, pour faire la liaison jusqu'en septembre 2025, date à laquelle l'ensemble des activités seront reprises. Il s'agit pour l'État de faire en sorte qu'il reste dans le fonds de roulement de quoi payer et garantir l'intégralité des salaires jusqu'à la fin de la COMUE. D'où leur prudence à accepter que nous refacturions en plus la part de masse salariale que nous avons portée jusqu'à maintenant.

M. GILBERT.– Par rapport au périmètre actuel de la coordination, où en sont les échanges avec les autres membres que les fondateurs, c'est-à-dire les associés ? Est-ce qu'ils restent, est-ce qu'ils ne restent pas ? Est-ce que vous avancez ?

LE PRÉSIDENT.– Oui, nous avons avancé puisqu'on a eu des échanges dans les différents périmètres des établissements. Pour nous, effectivement, sur les différents partenaires... L'École nationale des ponts et chaussées (ENPC) c'est particulier. L'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) c'est également particulier parce qu'il y a aujourd'hui des réflexions par rapport à sa tutelle, à savoir le ministère de l'Agriculture. D'autres partenaires veulent rentrer : certaines écoles d'ingénieurs et écoles d'architecture, l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES) le Centre hospitalier universitaire (CHU), les partenaires des collectivités. Tout cela reste. Le périmètre des membres est assez enthousiaste. Personnellement, les réunions de la

COMUE il y a un an que je n'en peux plus, voire plus d'ailleurs. Ces réunions à quatre membres, ce club un petit peu fermé, cela m'a toujours un peu irrité. Je pense que quand c'est collégial, on discute. Les membres seront autour de la table, c'est l'idée ; donc ils veulent rester.

M. MOHAMMED.– Je voulais poser une question par rapport à la convention. Où cela en est et quand est-ce que ce sera public ? Il y a un certain nombre d'appels à projets qui sont gérés actuellement par la COMUE, comme la mobilité des doctorants, et cætera. Est-ce que c'est quelque chose qui reste d'actualité ou pas ?

LE PRÉSIDENT.– Oui. Peut-être que nous pourrions l'aborder : tous les éléments vont être repris par les établissements. Tout ce qui est engagé est engagé. De toute façon, nous allons passer sur le fonds de roulement. Pour le moment rien ne s'arrête, tout continue. Cela étant, il y a un certain nombre d'objets... Par exemple, 200 000 euros avaient été mis par les établissements sur les appels d'offres ; tout cela, nous allons voir. L'État ne nous invite pas à faire des dépenses extraordinaires. Il y a des choses qui doivent s'arrêter, et qui se seraient arrêter de fait parce qu'on tirait un peu sur le fonds de roulement pour ces objets-là. On aura l'occasion d'en parler, parce que tout est déjà travaillé par les vice-présidents (VP).

M. MOHAMMED.– Mais la convention est déjà signée ?

LE PRÉSIDENT.– Non, elle n'est pas signée puisque pour le moment elle n'est même pas écrite. Une convention, il faut en parler. J'ai dit que pour le moment nous dessinons cette convention. Nous nous faisons aider de Bernard DIZAMBOURG pour qu'un sage nous permette d'avancer. J'ai donné les contours, ce sont les membres. Et les membres ce sont deux universités porteuses et des partenaires. Une convention, c'est relativement simple à faire. Ce qui est plus complexe, c'est comment on la fait tourner, comment on la staffe, c'est-à-dire comment on met le personnel et pourquoi. La question, c'est que l'État veut bien reconsidérer la masse salariale, mais sur des objets qu'il veut financer. Il faut de toute façon une politique de site ; l'État souhaite une politique de site. Un autre élément positif dans cette convention, c'est que nous traduisons que nous voulons travailler en forme mutualisée avec les établissements, et en particulier avec l'UGE. C'est un point qui est entendu ; ce sont des choses qui fonctionnent, on les garde.

Peut-être deux points d'information positifs. D'abord, le campus franco-indien se dessine. Nous sommes allés en Inde du Sud avec une partie de l'équipe. Un appel d'offres sur des campus franco-indiens, je trouve que c'est intéressant. L'Inde, comme vous le savez, est en plein mouvement, avec maintenant énormément de

mobilité. Un certain nombre d'étudiants indiens sont d'ailleurs chez nous en licence. Nous avons obtenu des financements autour de cela. Là, il y a l'idée de pouvoir aller beaucoup plus au niveau de la recherche et formation. Beaucoup de choses se dessinent, notamment avec Pondichéry, l'Inde du Sud, Madras et Bangalore. Il y a eu un très bon accueil des collègues indiens sur une montée en puissance.

Ensuite, nous sommes également sur un projet de partenariat avec le Gabon, très soutenu par l'État. C'est essentiellement sur la santé vétérinaire et la santé humaine ; ce sont les accroches demandées dans le cadre de l'appel « Partenariat académique Afrique-France » (PEA). Il y a environ trois millions d'euros. Nous avons de très bonnes chances de l'avoir donc nous travaillons là-dessus activement.

1.2 Approbation des PV des séances du 20 septembre et du 18 octobre 2024

M. BERNARDINO.– Nous passons à l'approbation des procès-verbaux (PV) des séances du 20 septembre et du 18 octobre. Je ne sais pas s'il y a des commentaires. Sinon, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des procurations ?

Mme HMAMOU donne les procurations.

Les procès-verbaux des séances du 20 septembre 2024 et du 18 octobre 2024 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. LEVREL.– J'ai une remarque post-vote. Pour le PV du 20 septembre, il y avait deux versions : la version in extenso et la version complète. Vous n'avez pas précisé sur quelle version nous avons voté. J'avais envoyé des corrections sur la version complète, qui à priori correspond mieux à ce que nous demandons ; les scories orales, ont été enlevées. En revanche, le contenu n'a pas été modifié et cela se voit sur la longueur du PV : 62 pages au lieu de 65. Cela montre bien qu'il n'y a pas eu de contenu retiré, contrairement à une version que nous avons contestée au début de l'année, où des morceaux d'information avaient été retirés. Je ne sais pas si d'autres membres du Conseil d'administration (CA) ont une opinion là-dessus, mais a priori la version qui s'appelle « complet » correspond à ce qui est attendu.

M. BERNARDINO.– Pour avoir lu les deux, l'écart de pages n'est pas significatif ; cela veut dire que la grande majorité des propos sont maintenus dans la version complète, que j'ai trouvée très complète.

LE PRÉSIDENT.– Nous avons dit que nous passions en mode un peu pilote. On peut se laisser... Pour le moment nous votons la version complète, mais...

M. LEVREL.– Je pense que nous sommes d'accord. Donc s'il n'y a pas d'autres propositions, je pense qu'il faut garder la version qui s'appelle « complet ».

M. BERNARDINO.– C'est noté. Le vote portait bien sur la version complète.

1.3 Point d'étape sur le processus de dissolution de la COMUE

LE PRÉSIDENT.– Le point sur la dissolution de la COMUE, je l'ai fait. Mais j'ai une bonne nouvelle, avant que Benoit VALLÉE me pose la question : je viens de recevoir le rapport de la Chancellerie.

M. VALLÉE.– Aujourd'hui je pensais plutôt parler du nouveau rapport de la Cour des comptes. J'ai deux marottes.

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Nous allons faire rapidement le point d'information sur la COMUE, puisque le Président l'a déjà beaucoup évoqué.

LE PRÉSIDENT.– Nous allons vous donner le calendrier.

M. BERNARDINO.– L'information qui n'a pas été donnée et qui est importante concerne les écoles doctorales. Le partage des activités a déjà été acté. Quatre écoles doctorales sont portées par l'UPEC ; elles sont évidemment ouvertes aux autres membres de la coordination territoriale. Deux écoles doctorales restent portées par l'UGE. La convention permettra aux étudiants des deux universités de s'inscrire à l'école doctorale qui correspond à leur thèse. C'est le partage qui a été validé. Et le collège doctoral sera porté par l'UPEC ; nous portons quatre des six écoles doctorales donc il nous a paru cohérent de porter l'ensemble des activités.

Autre information, qui était importante pour nous : les agents des écoles doctorales portées par l'UPEC seront localisés dans les locaux de l'UPEC, les personnels des écoles portées par l'UGE seront dans les locaux de l'UGE.

Le Président a évoqué les autres activités, ainsi que le calendrier. Pour rappel, la dissolution aura lieu le 1^{er} juillet, mais il n'y aura pas de nouvelles élections. Il y aura une administration provisoire pour assurer la fin des activités de la COMUE. Il a aussi évoqué la négociation en cours.

Sur la formalisation de la convention de coordination territoriale, pour répondre à la question de Samer MOHAMMED, nous sommes pour l'instant dans des discussions

avec les membres qui doivent faire partie de la convention pour définir la gouvernance, définir les objets qui en feront partie, et cætera. À partir du moment où des membres utiliseront les écoles doctorales, ils devront participer aux frais liés aux écoles doctorales, donc il y aura forcément des droits d'adhésion, des choses comme cela, à mettre en œuvre dans le cadre de la convention.

M. GILBERT.– J'ai une question par rapport à la SATT. Sur le document présenté, c'est indiqué « partagé ». Cela va être partagé entre qui et qui ?

LE PRÉSIDENT.– C'est le siège. Il y avait un siège au CA de la SATT, nous en faisons un siège tournant entre l'UGE et l'UPEC. Il y a des objets qui feront partie de la convention et des objets qui n'en feront pas partie, qui sont des objets à part. Le PUI un objet à part ; la SATT aussi.

M. GILBERT.– Les autres membres de la COMUE n'ont pas de velléités là-dessus ?

LE PRÉSIDENT.– La SATT, c'est quasiment 50/50 pour l'UGE et l'UPEC.

M. GILBERT.– L'un des enjeux c'est qu'ils nous font des tarifs plutôt au rabais dès lors que nous participons au pilotage.

LE PRÉSIDENT.– Pour les SATT, de toute façon il y a une répartition du siège entre l'UGE et l'UPEC. La SATT, vous le savez sans doute, descend de 75 millions à 45 millions ; il y a 30 millions en moins. Comme je l'ai dit, les SATT sont quasiment agoniques ; on est sur une trajectoire de mort annoncée. Les actions seront portées par l'UGE. Ce qui est dit clairement, y compris d'ailleurs par celui qui dirige la SATT, c'est que si nous avons par hasard une start-up qui amenait 100 millions d'euros – ce qui n'est pas le cas – l'argent apporté serait immédiatement siphonné par l'État, pour se rembourser du déficit. Vous voyez que l'encouragement est extrêmement fort sur cet objet... Je partage avec Gilles ROUSSEL l'idée qu'il ne faut pas trop s'énerver sur les SATT ; à l'Université Paris Cité (UPC) personne ne s'énerve.

1.4 Présentation du rapport d'activité du médiateur 2023/2024

M. BERNARDINO.– Je vous propose qu'on passe au rapport d'activité du médiateur, qui a été mis à votre disposition.

Un document est présenté.

M. METER. – Je vais comme tous les ans faire mon rapport d'activité concernant l'année 2023–2024. Cette année encore, on note une stabilisation du nombre de saisines, qui tournent autour d'une centaine ; contrairement à ce qui s'est passé pendant la période du covid et post-covid où il y a eu véritablement une explosion, de la part essentiellement des étudiants. Ces saisines sont directes – faites par les personnels ou les étudiants – ou, pour une quinzaine d'entre elles, ricochées par la médiation académique. La médiation académique est saisie directement par un personnel de l'Université ou un étudiant, ou alors elle reçoit une saisine par la médiatrice de l'Éducation nationale et de l'ESR. En général, la médiation académique ne traite pas ces sujets sans en référer à l'université correspondante.

Au niveau de notre Université, les saisines concernant des conflits interpersonnels sont très peu nombreuses ; elles existent, mais elles sont souvent traitées en interne, soit par les composantes, soit par les services. On fait peu appel au médiateur pour travailler sur ces conflits interpersonnels. Les conflits que j'ai eu à gérer cette année sont essentiellement des conflits institutionnels, au niveau étudiant ou au niveau des personnels. Au niveau étudiant, ce sont surtout des conflits de contestation de notes, de contestation de décisions de jury. On s'adresse à moi pour reprendre les jurys. Et cette année j'ai eu énormément de contestations de fonctionnement des composantes, c'est-à-dire des étudiants qui n'acceptent pas que la composante, en accord avec la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), ait mis en place certaines règles de fonctionnement. Là-dessus, on m'a vraiment saisi beaucoup plus que les autres années.

Ce qu'il faut bien noter c'est qu'au niveau des étudiants, on ne comprend pas le rôle du médiateur. On considère qu'il ne doit pas être neutre, qu'il doit prendre parti pour la personne qui saisit. C'est quelque chose qu'en tant que médiateur je ne peux pas accepter. Il est important que je garde une neutralité. J'ai refusé cette année d'accompagner des étudiants à des entretiens, parce qu'ils me demandaient de venir auprès d'eux en tant qu'avocat de la défense, en refusant complètement l'idée que je propose au préalable une médiation avec la partie adverse.

Pour conclure, je dois remercier très vivement et très chaleureusement les composantes et les services pour leur réactivité. Chaque fois que j'ai eu à gérer un conflit institutionnel et que je me suis adressé aux composantes ou aux services, j'ai eu des réponses quasiment immédiates. C'est quelque chose qu'il faut noter, qui est extrêmement rare dans d'autres universités.

Nous sommes en train de travailler – je vous en ai déjà parlé – à la mise en place d'un réseau informel des médiateurs de l'ESR ; ce réseau s'appelle MESUR pour Médiation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il y a dans ce réseau une vingtaine d'universités et des organismes de recherche comme l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de recherche pour l'agriculture,

l'alimentation et l'environnement (INRAE) et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Pour l'instant, ce réseau est essentiellement une plateforme d'échanges. Il y a deux réunions annuelles, la prochaine aura lieu le 30 janvier à Jussieu. On essaye de construire quelque chose qui pourrait être une colonne vertébrale de la médiation, qui n'existe pas actuellement. Cela a démontré qu'aujourd'hui les choses sont extrêmement variées, d'une université à l'autre, d'un service à l'autre. Par exemple, à Bordeaux le médiateur est un ingénieur de recherche qui est rattaché directement à la présidence à plein temps. À Lyon, c'est un professeur émérite qui a deux adjoints à plein temps. Les choses sont complètement différentes d'une université à l'autre et l'objectif du réseau MESUR aujourd'hui, c'est d'essayer de construire une colonne vertébrale de la médiation, qui aboutira un jour je l'espère ; pour l'instant nous en sommes aux balbutiements.

M. BERNARDINO.– Je profite de cette séance pour remercier encore notre médiateur ; nous l'avons convaincu de rester, il nous a indiqué qu'il finirait l'année universitaire. Mais ce n'est pas lui qui présentera le prochain rapport.

M. METER.– Si, je présenterai le prochain avec ma successeuse ou mon successeur.

Les membres du Conseil d'administration applaudissent M. METER.

POINTS SOUMIS A DISCUSSION

1 VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Approbation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024/2026 validé par le ministère de l'ESR

M. BERNARDINO.– Le premier point soumis à discussion est l'approbation du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Ce n'est pas un nouveau sujet, il n'y a pas eu d'évolution particulière. Je vous rappelle que ce contrat a été validé par le ministère avec quelques réajustements. Il nous demande donc de faire voter de nouveau le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance par le CA, avant de passer à la signature officielle ; le ministère souhaite un vote formel. Sachant que nous avons déjà reçu 50 % de la somme relative au contrat, c'est vraiment formel.

M. THAUVRON. – Par rapport à la version qui a déjà été discutée et votée ici, la seule différence vient d'un ajout de la part du rectorat, qui a souhaité faire figurer dans tous les comptes de la deuxième vague un engagement de transformation des formations dites – selon le vocabulaire de la DGESIP – les moins performantes. La DGESIP a

identifié quatre licences générales qu'elle considère comme les moins performantes, c'est-à-dire celles qui ont les taux d'échec les plus élevés et le taux de passage en master les plus faibles. Les quatre licences en question sont la licence « Langues, littératures et civilisations étrangères ou régionales » (LLCER) en Anglais, Espagnol et Allemand, la licence « Langues étrangères appliquées » (LEA), la licence « Géographie et aménagement » et la licence générale de Philosophie. L'engagement porte sur la transformation de ces formations. Pour ce qui est de la licence d'Allemand, la transformation est radicale puisqu'elle sera fermée dans la prochaine offre de formation ; elle sera basculée dans une nouvelle licence. Et toutes les autres licences ont fait l'objet de négociations avec le rectorat pour réduire leurs capacités d'accueil de façon plus ou moins significative. Mécaniquement, cela permettra de réduire les taux d'échec et à priori de faire augmenter, avec un décalage de deux ou trois ans, les taux de passage en master. La DGESIP a bien conscience qu'à partir du moment où il nous demande de transformer les formations, les effets ne peuvent pas se mesurer sur la durée du COMP, puisque le taux de réussite en licence se mesure sur quatre ans, que le COMP dure trois ans et qu'il faut au moins un an de mise en œuvre. Ce qui va les intéresser c'est de voir, à un mi-parcours, ce qui a été engagé sur ces quatre licences. Cet ajout dans le COMP est déjà pris en compte.

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Pour ne pas rebalayer tout le document, nous présentons un tableau avec les six objectifs du COMP et les montants financiers rattachés.

Mme CHEVALIER.– Le tableau n'était pas fourni ?

M. BERNARDINO.– Il est dans le COMP. C'est une extraction, pour ne pas avoir à rebalayer tout document.,

Mme CHEVALIER.– Je m'intéressais à la page 13 du COMP, sur le cycle de recettes qui sans doute correspond aux chiffres qui sont affichés. Je ne comprends pas bien le temps de rédaction. On a l'impression que nous votons aujourd'hui quelque chose qui dit : « Un équivalent temps plein travaillé (ETPT) pourrait utilement être recruté ». Je me demande si – le constat sur les problèmes du cycle de recettes a été fait il y a deux ans par la Cour des comptes – tous les recrutements qui sont mentionnés ici ont été faits ou sont à faire. Comme il y a du conditionnel, du futur et cætera, on ne comprend pas ce qui a été fait ou pas au moment où nous votons.

M. BERNARDINO.– Il y a effectivement un décalage temporel qui est un peu étrange puisque nous avons déposé le projet il y a maintenant huit mois, qu'il a été validé en juillet par le ministère et qu'on nous a demandé de le refaire voter au CA avant signature. C'est vrai que c'est un peu étonnant. Je confirme que les recrutements sont déjà en cours, ils sont dans la campagne d'emploi qui vous a été présentée. Ils sont en cours en particulier sur le cycle de recettes, avec des postes créés à la Direction des Affaires financières (DAF) et à l'agence comptable ; il y a même un poste créé à la Direction de la Recherche et de la valorisation (DRV) parce que nous avons identifié que là aussi il y avait du retard sur le cycle de recettes. Les postes sont déjà actés. Ils sont d'autant plus actés que nous avons reçu la notification intermédiaire du budget qui allait avec la validation du COMP. Là aussi c'est un peu étrange : on nous demande de voter aujourd'hui quelque chose dont on nous a déjà donné la première tranche de financements.

Mme CHEVALIER.– En lisant le document, on se demande où on en est.

M. BERNARDINO.– Nous avons reposé la question au ministère parce que nous n'avions pas vu que c'était une obligation de le faire revoter par le CA. C'était vraiment leur demande.

LE PRÉSIDENT.– Cela fait partie des choses réglementaires pour eux.

M. BERNARDINO.– Mais je confirme que cela engendre un décalage un peu étrange de voter quelque chose qui de toute façon est déjà en œuvre.

M. GILBERT.– C'était pareil pour le Contrat de site ; c'était 2020–2024 et l'État l'avait finalisé pour 2022.

LE PRÉSIDENT.– Absolument.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter. Il n'y a pas de changement dans les procurations.

Le contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024/2026 validé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a été approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

2.1 Approbation du budget initial

M. BERNARDINO.– Sébastien-Akira ALIX va faire un retour sur la Commission des moyens – dont il est le président – qui s’est tenue mercredi.

Un document est présenté.

M. ALIX.– La Commission des moyens s'est réunie le 18 décembre 2024. Sept points étaient à l'ordre du jour : le budget initial 2025, le Projet annuel de performance de l'établissement (PAPET) 2025, la campagne CU (Certificats universitaires), DU (Diplômes universitaires), DIU (Diplômes interuniversitaires) de la première vague ainsi qu'une rectification des tableaux de la deuxième vague, les droits d'inscription à l'IUT (Institut universitaire de technologie) de Fontainebleau, l'actualisation des ratios de concessions de logement pour 2025, et la grille des tarifications relative à la mise à disposition des locaux.

Lors de l'examen du budget initial 2025, les débats ont d'abord porté sur la dimension principalement technique de ce budget qui s'inscrit dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier. Quelques interrogations ont été soulevées sur le niveau du fonds de roulement, sur le CAS Pensions et son non-financement par l'État. Les membres de la Commission ont également soulevé le poids des coûts de travaux bâtimentaires, notamment la dalle et le Bâtiment de recherche biomédicale (BRB). Ils ont signalé l'importance d'inscrire l'établissement dans une dynamique de renouvellement du fonds de roulement dans les années à venir.

Concernant le PAPET 2025, les membres de la Commission ont souligné l'importance et la qualité du travail d'actualisation réalisé par Alexandre BRUN ; l'actualisation des indicateurs a été particulièrement saluée.

L'habitation de la campagne CU, DU, DIU de la première vague et la rectification du tableau de tarification de la deuxième vague ont été adoptées. L'importance de l'investissement dans la « Summer School », dans le cadre du CU porté par la Faculté d'Administration et Échanges internationaux (AEI), a été souligné bien que le poids de la charge financière qui reste à la charge de la composante a été remarqué.

La question des droits d'inscription à l'IUT de Fontainebleau a été abordée, en particulier le mode de calcul des droits d'inscription pour le cas particulier des étudiants qui ont la garde alternée de leurs enfants.

Enfin, l'actualisation des ratios de concessions de logements pour 2025 et la grille de tarification relative à la mise à disposition des locaux ont également été soumises à la Commission. Sur ce dernier point, la Commission a à aussi souligné l'importance et l'intérêt du travail d'actualisation qui a été fait.

Pour conclure, à l'issue de ces échanges l'ensemble des sept points soumis à la Commission des moyens ont été adoptés, à l'unanimité des membres ayant pris part au vote. Je vous remercie de votre attention.

M. BERNARDINO.– Une petite introduction avant la présentation du budget initial. Même si nous n'aimons pas trop dire cela, c'est tout de même un budget technique et pas politique. Je vous rappelle qu'un plan de retour à l'équilibre financier a été voté en juillet. Il faut donc que le budget présenté soit conforme à ce plan ; cela veut dire que des ajustements techniques ont été nécessaires pour rentrer dans le cadre qui avait été validé par le CA et par le rectorat. Depuis que le PREF a été construit, il y a eu des événements ; il a fallu en tenir compte.

À ce propos, nous vous présentons encore une fois nos excuses pour le retard sur le dépôt des pièces. Cela a nécessité qu'on ait un échange avec le rectorat, qui nous suit plus que les autres années dans le cadre du PREF. Nous avons encore des interrogations sur quelques arbitrages. Typiquement, sur le CAS Pensions : est-ce que nous devons l'intégrer ou pas ? Il nous fallait une confirmation car il n'y a pas d'arrêté officiel qui dit que le CAS Pensions augmente de quatre points. Certaines choses nous ont été remontées par écrit par le ministre, comme le fait que nous devons prendre comme subvention de charges de service public uniquement le montant de la notification intermédiaire de juillet, et pas un euro de plus. Alors que dans le PREF, nous avons défini une trajectoire d'augmentation de cette subvention. Tous ces échanges ont eu lieu la semaine dernière avec le rectorat ; nous nous sommes mis d'accord sur les arbitrages et sur les éléments techniques. Cela a nécessité que les services retravaillent les documents budgétaires, en urgence puisque le pré-CA a eu lieu mardi pour essayer de fournir les documents au rectorat vendredi et les mettre à votre disposition lundi. Nous n'avons pas eu de remarques particulières du rectorat sur la deuxième copie qui leur a été présentée. Encore une fois, nous vous présentons nos excuses pour ce délai contraint. Nous allons maintenant vous présenter le budget initial tel qu'il a été validé par le rectorat.

Mme DACOSTA.– Je vous propose de démarrer par la synthèse du projet de budget qui vous est soumis ; ensuite de s'intéresser aux recettes puis aux dépenses, de regarder ce qui varie par rapport au BR 2024 ; enfin je ferai un récapitulatif de l'ensemble des équilibres ; et il y a le schéma d'emploi pour terminer.

J'ai oublié de préciser que quand je parle de recettes avec l'acronyme RE, il s'agit des recettes encaissables, donc les facturations rapprochées des encaissements ; et s'agissant des dépenses, ce sont les prévisions de crédits de paiement, donc les décaissements prévus pour l'exercice.

Ce budget traduit une légère variation au niveau des recettes. Nous avons prévu 331 millions d'euros de recettes encaissables et 351 millions de décaissements, donc une variation de +3,6 millions et de -0,5 million par rapport au budget rectificatif. Dans l'évolution pluriannuelle, on retrouve un effet ciseau, avec des décalages entre les encaissements et les décaissements pluriannuels. Ces décalages sont liés aux opérations immobilières et aux autres opérations pour lesquelles nous percevons des encaissements une année et faisons les décaissements l'année suivante. Vous voyez l'évolution des ressources globales, avec les ressources propres sur la partie bleue, et les réalisations en 2022 et 2023. On voit qu'on est sur une proportion quasiment identique entre le BI 2025 et le budget rectificatif.

Le poids de la subvention pour charges de service public représente près de 70 % de nos prévisions de recettes. Nous avons prévu un peu plus de 30 % de recettes propres. Si on zoome sur ces recettes propres, on retrouve d'un côté la formation professionnelle avec la formation par l'apprentissage – 27 % des prévisions, contre 8 % pour la formation continue. De l'autre côté, il y a toutes les subventions sur contrat, y compris les contrats de recherche. Et ensuite il y a les subventions qui financent nos opérations immobilières. Cette présentation est faite par compte budgétaire, ce qui permet d'isoler la prévision de subventions pour charges de service public. Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit le vice-président tout à l'heure sur la notification intermédiaire. Ensuite, nous avons les autres financements publics, soit 47,9 millions, et les autres recettes propres, en dehors des financements publics, soit 50,7 millions. Il y a la fiscalité affectée, qui est la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC). Les autres financements publics sont principalement liés aux opérations immobilières, aux Campus des métiers et des qualifications (CMQ), à Érasme et également à la recherche. On a d'un côté 13,1 millions et de l'autre 34,8 millions. Quand on regarde de plus près l'évolution par poste sur certaines natures de recettes, sur la formation professionnelle il y a une légère baisse par rapport au budget rectificatif 2024. C'est une baisse apparente puisque généralement les prévisions sont plus prudentes en budget initial et elles remontent à l'occasion du budget rectificatif. Et nous avons les prestations de recherche – hors subventions de recherche – qui varient de manière significative, à la hausse. Sur les droits d'inscriptions, nous sommes sur un ajustement légèrement en deçà de ce qui était prévu au BR 2024. Il y a les subventions de travaux, la CVEC et la taxe d'apprentissage qui est prévue à hauteur de ce qu'on constate habituellement tous les ans, à peu près un million d'euros.

Sans surprise, 72 % des dépenses sont consacrées à la masse salariale, 17 % au fonctionnement et près de 11 % aux investissements. Au total, cela représente 351 millions d'euros. Le premier poste, la masse salariale, c'est près de 252 millions d'euros ; il y a donc une augmentation de 6,5 millions par rapport au dernier budget

voté. Le fonctionnement, avec 59,2 millions, est en baisse de 2,7 millions par rapport au BR ; nous y reviendrons tout à l'heure. Les investissements sont prévus à hauteur de 40,1 millions, comme dans le budget rectificatif, à 200 000 euros près. Nous sommes sur une hausse des prévisions de crédits de paiement en masse salariale de 6,5 millions ; cela a un effet partiellement inverse sur la baisse des prévisions en investissement et en fonctionnement sur les budgets de paiement. Les autorisations d'engagement sont réglementairement égales aux crédits de paiement sur le fonctionnement ; nous avons donc une hausse des prévisions en autorisations d'engagement, mais une baisse en crédits de paiement. Sur les investissements nous avons effectivement cette variation à la baisse et un prévisionnel qui suit le calendrier de réalisation des travaux. Cela augmente sur la partie fonctionnement au niveau des autorisations d'engagement, du fait des prévisions à la hausse sur les projets transverses, les CMQ notamment. L'évolution par destination, je ne vais pas trop m'attarder dessus ; cela correspond à ce que nous avons mis à disposition dans la liasse, avec une variation sur la partie pilotage et sur l'immobilier.

Les faits marquants concernant la masse salariale ont été évoqués par le Président. Il y a le CAS Pensions, avec une augmentation de quatre points sur cette charge, qui est estimée pour l'UPEC à 3,2 millions. Cela vient s'ajouter à un autre facteur de variation qui est le Glissement vieillesse technicité (GVT), prévu à hauteur de 1,8 million et qui, comme le CAS Pensions, n'est pas financé par l'État. La masse salariale c'est donc quasiment 352 millions d'euros, avec trois enveloppes principales. La première concerne les personnels permanents et fait l'objet d'une prévision d'à peu près 216 millions d'euros. La deuxième enveloppe, ce sont tous les contractuels qui sont financés sur contrat : contrats de recherche, projets transverses ou ressources propres ; la prévision est de 9,7 millions. Dans la troisième enveloppe, on retrouve principalement les heures complémentaires dont la prévision varie de manière significative, les vacances administratives et les œuvres sociales. La masse salariale a été analysée aussi au travers d'un ratio qui met en lien les charges de personnel avec les produits encaissables, le ratio Dizambourg : nous avons 80 % de charges de personnel sur les produits encaissables et le seuil de vigilance est à 82 %.

Un petit focus pour présenter la prévision pour 2025 sur l'ensemble des projets pluriannuels immobiliers. Nous avons un cumul de montants d'opération d'à peu près 142 millions d'euros, avec des réalisations avant 2024 à près de 75 millions d'euros. Le prévisionnel pour 2025 est de 7,5 millions, ce qui nous amène à un reste à réaliser après 2025 de 60 millions d'euros. Ce slide, c'est simplement pour rappeler, parmi ces projets, ceux qui sont financés par le Plan de relance et ceux qui sont financés par le Contrat de plan État-Région (CPER). Dans le récapitulatif de toutes ces opérations pluriannuelles, on retrouve les opérations de travaux évoquées pour près de 142 millions d'euros, les subventions de recherche sélectionnées sur ces

opérations pluriannuelles pour 135,6 millions, tous les autres contrats, qu'on appelle des contrats d'enseignement et qui peuvent être à cheval entre les deux, pour 90 millions d'euros, et puis les projets de la Direction des Systèmes d'information (DSI) que nous choisissons de suivre parmi les opérations pluriannuelles. Ce qui nous amène à un total de 373 millions d'euros.

Pour revenir au solde budgétaire, nous avons vu que les recettes sont prévues à 331 millions d'euros et les dépenses à 351 millions d'euros. La différence correspond au solde budgétaire : -20 millions d'euros, avec une prévision de décaissements qui est plus importante. Ce solde budgétaire, nous l'ajoutons à d'autres opérations qui vont impacter la trésorerie, mais qui ne représentent pas de coûts ou de recettes pour l'établissement, des opérations pour lesquelles l'UPEC fait boîte aux lettres. Nous pourrions avoir des décalages là encore, percevoir des encaissements une année et décaisser l'année suivante. Mais ce sont des opérations qui globalement n'ont pas d'impact financier en dehors de l'impact sur la trésorerie. Cela nous amène tout même à une variation de trésorerie de -14,5 millions. Le reste à payer, donc le décalage entre les engagements qui ont été réalisés et les paiements correspondants, était à peu près de 60 millions d'euros initialement ; celui qui a été constaté à l'occasion de cet exercice est de -14,6 millions. Le reste à payer final est donc de 45,2 millions. Le compte de résultat hors CAS Pensions aurait pu nous amener à un résultat de -800 000 euros. En prenant en compte le CAS Pensions estimé à 3,2 millions, cela nous amène à -4 millions de déficit comptable. Le jeu des amortissements et des neutralisations d'amortissements nous permet de dégager une capacité à autofinancer nos opérations immobilières de 4 millions d'euros. À cette capacité de financement s'ajoutent les prévisions de recettes d'investissement, soit 31,3 millions, pour financer 40 millions de prévisions de dépenses en investissement. La différence est prélevée sur le fonds de roulement pour -4,8 millions. Ces 4,8 millions correspondent quasiment au niveau du fonds de roulement initial. Le fonds de roulement initial c'est le fonds de roulement du dernier budget voté, qui est le budget rectificatif ; budget sur lequel on pressent une sous-consommation. A priori, nous devrions donc avoir un niveau de fonds de roulement qui sera au-dessus. Mais nous sommes tenus, réglementairement, d'appliquer la variation constatée au dernier fonds de roulement voté. Ce qui nous amène à un niveau de fonds de roulement qui est tout juste à l'équilibre. La trésorerie en face c'est 60 millions et une variation de -14,5 millions que nous avons vue tout à l'heure ; ce qui nous amène à une trésorerie prévisionnelle à 45,8 millions, soit 53 jours de fonctionnement.

Vous avez pu prendre connaissance du schéma d'emploi dans la liasse budgétaire.

Mme FLEURY.– J'ai une observation et deux questions. La première observation c'est que vous avez dit, Monsieur le Vice-président, que ce budget initial était technique,

mais pas politique. Je comprends les contraintes, mais un budget me semble, par définition, toujours politique. Ensuite, j'aurais voulu avoir des informations sur les incidences du décret du 2 décembre 2024 sur les nouveaux critères de soutenabilité de budget. Comment avez-vous intégré cette nouvelle donne ? Vous avez parlé d'une navette avec le rectorat et j'aurais voulu avoir des précisions sur les principales différences entre le budget initialement présenté au rectorat et celui qui nous est présenté aujourd'hui. Est-ce qu'il y a eu des pourcentages d'économies supplémentaires ? Si oui, lesquels et sur quelle rubrique ?

M. BERNARDINO.– Les trois indicateurs qui ont été modifiés par le décret sont assez subtils parce que cela permet aux universités d'être en déficit. Donc jusqu'à maintenant, dans le précédent plan de retour à l'équilibre, dès l'instant où on était déficitaire sur deux exercices... Mais comme l'État fait exprès de mettre en déficit les universités pour aller chercher dans le fonds de roulement, il fallait enlever ce critère. Trois nouveaux critères ont été mis en place donc, et on entend celui-ci. Le premier, c'est la charge de personnel par rapport aux produits encaissables ; le seuil de vigilance est à 82 % et nous sommes à 80 % en dessous du seuil de vigilance que ce n'est pas ça le sujet. Le deuxième, c'est le niveau de la trésorerie qui doit correspondre à 30 jours ; nous sommes à 53 jours sur le budget initial. L'indicateur qui est au rouge, c'est le niveau du fonds de roulement qui devrait être de 17 jours et nous sommes à zéro jour. Ces critères sont à évaluer sur le compte de résultat, donc nous regarderons surtout le compte de résultat puisque le fonds de roulement est lié au vote du budget rectificatif et qu'on sait déjà qu'une sous-consommation des investissements a été mise en écriture sur le budget rectificatif. Nous aurons certainement des reports de 2024 à 2025. Donc au moment du compte financier (CF) nous saurons quel est le nouveau fonds de roulement et ce qu'il faut reprogrammer en 2025, ce qui n'a pas été consommé en 2024, mais qui nécessite d'être reprogrammé en 2025. L'un des exemples c'est la dalle, dont les travaux avancent ; la dépense qui n'a pas été faite en 2024 s'élève à 4,5 millions. Ce sont 4,5 millions qu'on va trouver en plus dans le fonds de roulement, mais qu'il faudra réengager sur 2025 puisque les travaux sont en cours. En tout cas c'est le seul indicateur à date, en tout cas sur BI, qui est dans le rouge parmi les indicateurs qui sont maintenant pris en compte par le ministère. Sans trop m'avancer, étant donné qu'ils ont enlevé le déficit, je pense que nos trois indicateurs risquent d'être au vert au moment du compte de résultat parce que le fonds de roulement, naturellement, va remonter et que les 17 jours apparaîtront. Mais encore une fois ce sera artificiel puisque nous avons des engagements qui ne sont pas consommés et qui feront remonter le fonds de roulement seront de toute façon réengagés.

Les niveaux des arbitrages sur lesquels nous nous sommes mis d'accord, c'était principalement le niveau de la subvention de charges de service public. Est-ce que nous devons garder le montant qui avait été simulé, calculé par la Direction des Finances au moment du PREF ? Ou nous aligner sur l'exigence, c'est-à-dire prendre la notification intermédiaire comme étant le chiffre clé ? Il nous a été confirmé que c'était bien ce chiffre-là, que c'était un ordre de l'État de ne pas surestimer la subvention de charge de service public et de partir uniquement de la notification intermédiaire qui est la seule garantie date. Donc nous avons dû réduire les recettes à ce niveau-là. La masse salariale a été réajustée en conséquence du CAS Pensions. Nous sommes assez avancés maintenant sur l'année donc nous avons une trajectoire assez bien définie maintenant sur le niveau de l'atterrissage de la masse salariale pour 2024. Nous avons donc fait en sorte que le BI 2025 tienne compte de cet atterrissage. Le dernier arbitrage concernait le fonds de roulement justement parce que nous avons un certain nombre d'opérations dont on savait qu'elles n'avaient pas été engagées en 2024 et qu'elles nécessitaient d'être engagées en 2025 et que cela mettait le fonds de roulement en négatif. Nous voulions savoir si le rectorat acceptait d'avoir un fonds de roulement négatif. Nous estimions qu'il n'accepterait pas, mais nous avons tout de même essayé, en argumentant sur les opérations qui de toute façon allaient faire remonter le fonds de roulement et nous permettraient, au moment du compte de résultat, de ne pas être en négatif. Le rectorat nous a demandé évidemment de remettre le fonds de roulement à zéro. C'est pour cela qu'on vous le présente à 0,1 aujourd'hui. Nous avons décalé finalement, en retirant des investissements, le montant nécessaire pour passer le fonds de roulement à zéro. Mais on sait d'ores et déjà que juste après le compte de résultat, qui remettra le fonds de roulement au bon niveau, il y aura un BR à faire pour permettre de réengager les sommes décalées sur la partie travaux. Je rappelle que quand on estime le montant des investissements, on le fait ligne par ligne, par projet. Nous avons tout de même un degré de liberté dans l'établissement, c'est-à-dire que nous votons des enveloppes en investissement. Ensuite ce sera du décalage, ligne à ligne, pour que les opérations ne soient pas bloquées dans les engagements. Donc toutes les opérations qui nécessitent d'être réengagées le seront. On sait que là nous étions sur un budget prévisionnel qui est censé prévoir la consommation annuelle est pas uniquement celle du premier semestre. Nous savons que certains engagements seront plutôt faits en fin de l'année, donc ils seront réajustés au moment du budget rectificatif.

Le fonds de roulement est assez particulier parce qu'il nous sert de matelas pour lancer les investissements. Ce matelas est plus fin qu'à une certaine époque parce que quand on a deux exercices négatifs, on vient chercher dans le fonds de roulement. Nous sommes sur une phase, aujourd'hui à l'Université, de forte activité de décaissement, en tout cas en investissements, parce que les travaux ont bien

avancé – on s'en réjouit. Mais en phase de finalisation il faut payer les factures. Nous sommes heureux que la dalle avance, mais cela veut dire qu'il va falloir payer les travaux de la dalle. Pour rappel, la dalle c'est 12,5 millions d'euros de travaux, dont la moitié sur fonds propres de l'établissement ; c'est un choix qui a été fait à l'époque. Il y a donc six millions d'euros qui sont payés par l'établissement sur fonds propres, non financés par l'extérieur ; et c'est inévitablement pris sur le fonds de roulement. Nous sommes en train de réceptionner le Bâtiment de recherche biomédicale. Il faut maintenant finaliser l'équipement du bâtiment – notamment installer le mobilier et les équipements audiovisuels – pour le rendre opérationnel, pour que les équipes puissent en prendre possession au premier semestre 2025 si tout se passe bien. Nous sommes en train de programmer l'inauguration du bâtiment. Ces investissements-là, nous devons les mettre en œuvre. Il n'aura échappé à personne que ce BRB date du CPER de 2015 ; nous sommes en 2024 et entre 2015 et 2024 il y a une hausse du prix des matériaux, qui fait que le bâtiment finit par coûter plus cher que ce qui avait été prévu dans le budget initial. Par ailleurs, la partie équipement intérieur du bâtiment – le mobilier pour les personnels et les équipements audiovisuels – n'avaient pas été budgétés dans le budget du bâtiment. Nous avons finalement préféré garder l'enveloppe de l'équipement intérieur dans le bâtiment et donc nous finalisons sur fonds propres. Les surcoûts représentent environ deux millions d'euros. Ces deux millions viennent s'ajouter au budget global qui fait 22 millions d'euros, si j'ai le bon chiffre. Nous sommes donc dans une phase très active de travaux, de décaissements, et donc forcément sur un matelas qui n'est pas très élevé. Nous venons piocher. Sachant qu'en plus – et cela aussi c'est important – nous avons un décalage entre les recettes et les décaissements parce que pour les travaux l'Université avance souvent l'argent pour faire avancer les travaux ; il y a de la trésorerie à mettre en œuvre pour permettre aux travaux d'avancer. Tout cela fait qu'inévitablement nous nous retrouvons un peu dans la limite de l'exercice, avec un fonds de roulement pas très épais et beaucoup de décaissements.

LE PRÉSIDENT. – Pour revenir sur le principe du budget technique, c'est parce qu'il doit être dans la trajectoire du PREF ; mais politique, oui. On a tout de même maintenu une campagne d'emploi. Je rappelle que certaines universités n'ont pas de campagne d'emploi. À Nanterre, ils sont vraiment dans le rouge sur les trois points du décret et on leur demande aujourd'hui de geler une campagne d'emploi Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé (BIATSS). Ce que nous n'avons pas fait, au contraire ; nous avons maintenu les postes. Donc il s'agit bien d'une approche politique. Le mot « technique » ici... On voit bien qu'il y a de l'argent qui a été dépensé, mais en fait il n'a pas été dépensé, et cætera. Donc on est bien dans des équilibres, c'est cela l'un des arbitrages finaux. Nous ne sommes

pas si mal. Nous avons pu réinjecter – y compris d'ailleurs quasiment deux millions dans la recherche – par le projet Érasme, plus sur réussites étudiante, plus également le projet qui se dessine autour d'une communauté BIATSS, que je pousse beaucoup sur le plan politique pour qu'on puisse avoir l'accompagnement sur ce projet ; en plus des Écoles universitaires de recherche et autres mobilisations, campus des métiers et autres, qui permettent de dégager des allocations doctorales, et cætera.

M. LEVREL. – Pour enchaîner sur ce qui vient d'être dit sur l'aspect politique du budget, les choix politiques que vous avez mentionnés ne figurent pas dans la note. C'est-à-dire que dans la tête de la note, où il y a un discours du VP CA et du Président, on s'attend à ce qu'il y ait un certain nombre de choix politiques qui soient expliqués, et leur impact sur le budget. Il n'y a pas vraiment de substance. Une chose notamment qui est totalement absente de la note et qu'on ne peut pas voir dans la liasse, c'est la suppression de l'appel d'offres investissement recherche, qui s'élevait les années précédentes à un million d'euros. Donc il y a un million d'euros économisés et cela n'apparaît nulle part. Nous ne savons pas s'il y a eu des arbitrages – par exemple préférer l'emploi BIATSS à l'investissement recherche. On s'attend à ce que ce soit exposé et que l'impact budgétaire apparaisse, pour qu'on puisse comprendre un peu d'où viennent ces résultats comptables, budgétaires, patrimoniaux et cetera. Quand on regarde le tableau des investissements pluriannuels, on voit que cette année seront engagés 33,7 millions de crédits de paiement. Mais si on regarde le tableau budgétaire, on voit qu'en investissement, au total il y a 40 millions de crédits de paiement engagés. Ce qui veut dire qu'il y a à peu près sept millions d'investissements qui ne font pas partie des investissements pluriannuels. Mais nous n'avons pas de détails dans la liasse – ce qui peut se concevoir – sur ces investissements annuels ; nous ne savons pas à quoi correspondent ces investissements, ce qui a été amputé, comment cela va varier par rapport à l'année d'avant, et cetera. Si la note ne présente pas les choix politiques, l'évolution, les projets pluriannuels d'un point de vue politique, nous n'avons aucun moyen de les connaître. Nous n'avons que des montants globaux, des choses agglomérées et on ne peut pas en déduire quels choix ont été faits.

Je voudrais faire remarquer aussi que dans le fameux tableau de l'annexe n°3 du PREF, il y avait une liste de mesures, avec les chiffrages. L'une des mesures importantes pour 2025 c'était la révision du modèle d'allocation des ressources aux composantes. Et je remarque que cette année nous n'avons pas le tableau d'allocation des ressources aux composantes, alors que nous l'avions l'année dernière. Le PREF prévoyait un gain de trois millions d'euros là-dessus et on ne peut pas en juger. Le PREF prévoyait aussi une augmentation de deux millions d'euros de recettes par l'apprentissage ; on constate dans ce BI qu'elles sont en réduction de 250 000 euros.

L'amélioration du service facturier au PREF devait permettre de récupérer deux millions d'euros en 2024 et 1,5 million en 2025 ; on ne peut pas voir l'impact dans les documents du BI. En revanche, une chose qu'on voit c'est que dans le tableau n°3, sur les recettes par origine, il est prévu au BI des recettes des contrats et prestations de recherche hors Agence nationale de recherche (ANR) à 7,5 millions alors que c'était 1,6 million ; c'est-à-dire qu'on prévoit le passage de ces recettes de 1,6 à 7,5 millions sans que j'aie vu d'explication. D'où viennent ces 6 millions supplémentaires ? C'est une multiplication par cinq des recettes sur contrats de recherche hors ANR. C'est ma première question substantielle.

M. BERNARDINO.– Les orientations budgétaires avaient été écrites, me semble-t-il, sur la note d'orientation budgétaire, qui était préparatoire au budget. Les éléments évoqués, en particulier les arbitrages qui avaient été proposés, apparaissent dans la note d'orientation budgétaire, qui était beaucoup plus longue. Concernant l'allocation des moyens pour les composantes, je rappelle que nous avons enlevé deux millions d'euros sur la dotation « Formation aux composantes », que nous avons revu aussi le prélèvement pour passer à une tranche à 30 % pour l'ensemble des ressources propres. Tout cela, ce sont bien des impacts sur le modèle. Effectivement, ce n'est pas détaillé par composante, mais ce sont bien des impacts sur la partie composantes et l'allocation des moyens sur la formation.

Sur la partie plus budgétaire, sur les investissements : ce n'est pas si simple, car ce ne sont pas des choix politiques, c'est aussi lié aux appels à projets que nous avons remportés et ces appels à projets donnent lieu à des dépenses pour les années qui viennent. Donc ce n'est pas l'établissement qui met plus d'investissement dans les dépenses, c'est aussi lié aux appels à projets. Nous sommes hors appels à projets recherche. Nous avons Érasme par exemple qui est financé par l'ANR, mais qui n'est pas un projet de recherche au sens strict. Nous avons des projets PIA3 et PIA4 qui sont des projets financés par la Caisse des dépôts et consignations. C'est cela qui fait augmenter les dépenses. C'est une bonne nouvelle car cela signifie que les projets que nous avons remportés sont en phase active d'exécution et donc les décaissements vont avoir lieu sur l'année 2025. C'est plutôt un bon signe parce que je rappelle qu'il si les projets n'avancent pas, nous ne pourrions pas justifier les dépenses et donc il faudra rembourser les avances des financeurs. Donc il n'y a pas d'intérêt politique à brider quoi que ce soit dans ces dépenses-là.

M. LEVREL.– La question était sur les recettes, pas sur les dépenses.

M. BERNARDINO.– Oui, je parle bien des recettes. Les recettes sont attitrées avec les dépenses. Pour les appels à projets, quand on met la dépense, on doit mettre la

recette en face. Donc cela concerne les deux. De même que pour la partie purement recherche, nous nous fions aux estimations qui sont remontées par la DRV, qui suit les contrats de recherche et les pôles. Là encore, si vous regardez les recettes côté recherche, elles sont plus importantes que ce qu'on a sur le compte financier, mais nous nous fions aux chiffres que la DRV fait remonter par rapport aux projets qu'elle suit, aux dépôts qu'elle essaie de suivre et à l'exécution qui est prévue sur 2025. Mais encore une fois ces recettes et dépenses sont normalement neutralisées, donc il n'y a pas d'impact budgétaire. On a l'impression qu'on augmente, mais si vous regardez les fonctionnements nous sommes encore à dix millions d'euros au-dessus de ce qu'était le compte financier les autres années, mais cela correspond pour beaucoup aux enveloppes recherche qui sont plus importantes sur ce BI. Comme les dépenses égalent les recettes, forcément quand on n'a plus de recettes, on ventile les dépenses en masse salariale, en fonctionnement ou en investissement.

M. LEVREL.– D'accord. Je pense qu'on en avait parlé à l'époque de la présentation du PREF. Quand on augmente les contrats de recherche, nécessairement cet argent sert à faire des choses. Donc nous voyions mal comment l'augmentation des contrats de recherche allait permettre de faire un gain net de trois millions la première année, de deux millions la deuxième année, et cetera.

M. BERNARDINO.– Ce qui avait été chiffré au PREF c'était le niveau d'encaissement des recettes. C'est-à-dire que c'est plutôt le suivi budgétaire pour être sûr que nous encaissons bien les recettes sur les projets. Sur la plupart des contrats de recherche, c'est finalement l'établissement qui fait les avances. C'est-à-dire qu'on autorise les droits à dépense pour que les collègues puissent mettre en œuvre les projets de recherche. Ils dépensent et à la fin nous devons donner un rapport d'activité pour justifier auprès des financeurs et pouvoir encaisser la recette. Si le suivi n'est pas fait, si on fait bien les dépenses, mais qu'on ne remonte pas le rapport d'activité, qu'on ne remonte pas les éléments de preuve aux financeurs, nous ne pouvons pas encaisser les recettes et nous avons artificiellement, sur le compte de résultat, des recettes moindres que les dépenses en face. Actuellement nous sommes un peu en déséquilibre sur partie recherche parce que justement nous n'allons pas assez vite sur la restitution des pièces qui permettent de mettre en œuvre l'encaissement de la recette. Par exemple – nous avons encore échangé ce matin avec la Direction générale des services (DGS) à ce sujet – nous devons restituer 1,4 million à l'ANR sur le contrat Parcours universitaires en licence au service des étudiants (PULSE). Ce sont des dépenses qui n'ont pas été faites, que nous encaissons en trésorerie et qu'il faut restituer parce que nous n'avons pas de dépenses à mettre en face. D'où l'importance de dépenser l'argent et d'être capable de produire le rapport d'activité qui permet de

titrer la recette. C'est là-dessus que nous avons inscrit sur le PREF que nous devons être meilleurs, afin que le compte de résultat soit meilleur que celui qu'on affiche. Donc cela fait des recettes supplémentaires pour l'établissement, mais cela ne fait pas de cash supplémentaire qui alimentera le fonds de roulement.

M. LEVREL.– D'accord. Je voudrais faire une remarque sur le tableau n°4 de la liasse, qui contient pas mal d'erreurs. C'est un peu désagréable même si cela n'a pas beaucoup d'impact car le tableau ne donne que le résultat en trésorerie.

À propos des opérations pluriannuelles, effectivement j'avais observé que le BRB engendrait un surcoût de 2,8 millions, dont 1,8 million à la charge de l'établissement. Je remarque une ligne pour la Caserne Damesme qui implique un surcoût net de 1,2 million, parce qu'il y a un surcoût de réalisation de 800 000 et une baisse de la subvention, qui à priori est attribuée par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, de 400 000 euros. Comme les financements extérieurs baissent de 400 000 euros et que le coût augmente de 800 000, le prélèvement sur trésorerie augmente de 1,2 million. Mais j'ai une autre question. On comprend que les projets qui durent longtemps coûtent plus cher et on conçoit que les départements, étant un peu exsangues, baissent leurs financements – même si quand ils ont dit qu'ils allaient financer, ce serait bien qu'ils financent. Il y a peut-être aussi du CPER, je ne sais pas ; mais de toute façon les financements extérieurs ont baissé. Quand j'ai examiné ce tableau, j'ai vu un certain nombre d'incohérences par rapport au compte financier. J'ai interrogé la DAF là-dessus et elle m'a répondu hier que c'était dû à un changement de méthode comptable ; donc il n'y a pas problème. En revanche, en voyant ces éléments, j'ai consulté les CF de 2022 et 2023 du point de vue des projets pluriannuels d'investissement. Et j'en arrive à la chose : en 2023, un certain nombre de projets terminés ont été retirés du tableau, ce qui est tout à fait légitime. Mais pour deux projets – la mise en sécurité de la Faculté de Médecine qui date de 2014 à priori et la Maison des étudiants à Sénart – il apparaissait au compte financier des restes à encaisser de 350 000 euros et 500 000 euros. Ce qui veut dire que depuis le compte financier de 2022, ces projets n'apparaissent plus dans les documents et nous ne savons pas si ces 850 000 euros de restes à encaisser ont effectivement été encaissés. Les autres projets retirés avaient des restes à encaisser à zéro ; on sait que tout a été encaissé.

Mme DACOSTA.– Le projet de mise en sécurité avait fait l'objet d'une création d'EOTP et ensuite le projet a pris plus d'ampleur et il y a eu un autre EOTP, qui commence par 15 – je n'ai plus le reste du code – et qui reprend le projet ; donc il n'y a plus d'exécution dans SIFAC sur l'ancien EOTP, c'est le deuxième qui prend la suite. C'est

pour cela que nous ne le faisons plus apparaître, parce qu'il n'y a plus d'exécution. C'est une forme de fusion d'EOTP.

M. LEVREL.– C'est une restructuration ?

Mme DACOSTA.– Exactement.

M. LEVREL.– Très bien. Et il y avait la Maison des étudiants à Sénart au CPER 2015–2020 ; il y avait 500 000 euros de reste à encaisser, sachant qu'il y avait déjà 300 000 euros de crédits de paiement engagés au-delà de ce qui était encaissé à ce moment-là. Alors que normalement ce projet ne devait engendrer aucun prélèvement sur trésorerie, puisque 100 % financé par le CPER.

M. BERNARDINO.– Ce n'était pas un CPER, de mémoire.

M. LEVREL.– C'est ce qui était écrit dans le tableau. Moi, je ne sais pas.

M. BERNARDINO.– J'ai le souvenir que c'était un financement de la Région, pas un CPER. La Région et le Département avaient mis de l'argent pour cette Maison des étudiants. Une partie des coûts était prise par l'établissement parce qu'une partie du désamiantage n'avait pas été chiffrée ; donc il y a eu un reste à charge pour l'établissement. Pour la partie Région, je sais qu'il y a toujours un décalage puisque la Région ne finance qu'une fois qu'on a fourni l'ensemble des preuves de dépenses. On doit justifier que le projet a été réalisé dans son intégralité et que la somme a été dépensée en intégralité parce que la Région vote toujours deux critères : un taux de subvention et un montant maximum de subvention. Ils attendent d'avoir le total, pour rembourser en appliquant le taux de subvention, sachant que c'est plafonné. Pour recevoir l'intégralité de la subvention, il faut justifier que le projet a bien atteint le montant indiqué ; et s'il l'a dépassé ils ne donnent pas plus que ce qui avait été prévu. Peut-être qu'au moment du CF en question, la recette n'avait pas été encaissée et derrière nous n'avons plus affiché l'EOTP parce qu'il n'y avait plus de suivi, car plus de dépenses prévues sur l'EOTP. Mais pour avoir déposé le dossier à la Région, je sais que les éléments de preuves ont été fournis et l'argent encaissé.

M. LEVREL.– Je ne veux pas faire de procès d'intention à la Région, mais je sais que les financements de l'État ou de certaines collectivités sont parfois un peu erratiques. Je me souviens, quand je siégeais au CA de la COMUE, de voir arriver des montants de subventions sans savoir à quoi cela correspondait ; c'était un peu compliqué à suivre parfois. Ce serait mieux que le suivi ne disparaisse pas des documents tant que

le reste à encaisser n'est pas à zéro ; et si éventuellement il n'arrive jamais à zéro, que nous sachions pourquoi.

M. BERNARDINO.– Sur la Région Île-de-France, nous n'avons pas de sujet. S'il y avait un sujet, ce serait plutôt, de notre côté : faire attention de bien suivre les délais impartis. Il y a des dates limites pour faire remonter les éléments de preuve. La Région suit plutôt très bien l'ensemble des projets. Nous avons régulièrement des appels, des alertes au moment de faire remonter les documents, pour nous rappeler la date de fin. Et il faut faire remonter au moins le début du commencement de la preuve pour ouvrir le dossier qui permet de rallonger les délais. C'est souvent cela le problème. Mais là-dessus le pôle Transfert, recherche, enseignement supérieur, orientation en réseaux (TRESOR) de la Région nous accompagne extrêmement bien, sur l'ensemble des projets – Sésame ou autres. À ma connaissance nous n'avons pas de difficultés : la Région tient toujours ses engagements. Certains collègues ne lisent pas les délibérations de la Région en totalité et c'est peut-être le sujet ; ils retiennent souvent le montant de la subvention et oublient qu'il y a un taux. Effectivement, la Région peut dire qu'elle finance 300 000 euros qui représentent 10 % d'un projet, mais si in fine le projet ne fait plus qu'un million d'euros, elle ne donnera que 100 000 euros puisque c'est le taux de subvention qui est important pour eux, le montant étant un plafond maximum.

M. LEVREL.– Là, c'était 100 %.

M. BERNARDINO.– Oui. Mais il peut y avoir parfois des décalages de ce qui aurait dû être la recette dans la perception des collègues et ce qu'est la vraie recette. Le double critère rentre en compte. C'est pareil pour d'autres de nos financeurs ; les Conseils départementaux ou les Communautés d'agglomération, quand ils financent des projets. Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) nous a alerté la semaine dernière sur des documents qu'il faut absolument transmettre avant le 31 décembre pour ne pas perdre la subvention. Il y a un vrai suivi des partenaires.

M. LEVREL.– J'ai comparé certains éléments du BI avec la trajectoire pluriannuelle du PREF, l'annexe n°2 et j'ai vu que la capacité d'autofinancement (CAF) dans ce BI est de quatre millions, alors qu'initialement elle était prévue à 6,5 millions. Effectivement, le contexte a changé. La CAF c'est essentiellement ce qui finance les projets d'investissement. La CAF est inférieure de 2,5 millions par rapport au PREF. Mais la prévision du fonds de roulement, elle, tombe à zéro, alors qu'elle était de sept millions. La prévision de variation de fonds de roulement est affectée de –7 millions

alors que la prévision de CAF n'a baissé que de 2,5 millions. Cela voudrait dire qu'il y a une prévision d'investissement qui a augmenté de 4,5 millions.

M. BERNARDINO.– C'est beaucoup lié au décalage des travaux. C'est vrai que ce que nous avons mis dans le PREF ressemble plutôt à ce que nous espérons avoir en compte de résultat, plus qu'en construction budgétaire parce que c'est plus compliqué. Par exemple sur l'enveloppe travaux nous sommes à plus de sept millions d'euros de travaux qui n'ont pas donné lieu à des engagements sur 2024 et qui se retrouvent décalés sur 2025 ; une partie a été réinscrite en investissement. En fait, nous avons essayé d'ouvrir un maximum d'autorisations d'engagement en 2025 pour ne pas bloquer les projets de construction. C'est pour cela que le fonds de roulement revient à zéro ; nous avons vraiment mis la somme maximum pour garder un fonds de roulement à zéro. Nous savons déjà que certains investissements n'ont pas eu lieu en 2024 donc nous sommes à plus de sept millions d'euros du côté de la Direction du Patrimoine et du développement durable (DPDD). Mais ces 7 millions, nous allons en avoir besoin en 2025 pour finaliser des travaux qui sont en cours. Ils n'ont pas été engagés en 2024 et budgétairement on se retrouve quelque part à inscrire deux fois les mêmes travaux, sur deux exercices budgétaires puisqu'on est obligé, dans le calcul du fonds de roulement, de partir du dernier fonds de roulement voté par le CA, c'est-à-dire celui du budget rectificatif ; budget rectificatif qui contenait ces travaux. Finalement nous réinscrivons les mêmes lignes sur le budget 2025, ce qui naturellement fait baisser le fonds de roulement. Si nous avions inscrit tout ce que nous a demandé la DPDD par exemple, je crois que nous serions à moins 10 millions d'euros sur le fonds de roulement. Mais nous savons pertinemment que ce n'est pas le vrai niveau : on voit bien que la sous-exécution sur 2024 nécessite des reports sur 2025.

M. LEVREL.– Je comprends bien. J'ai entendu aussi que le rectorat avait demandé d'altérer les comptes pour ne pas tomber en négatif. Chacun interprétera cela comme il voudra. Je voulais juste signaler, par rapport à ce qui est expliqué là – ne pas compter deux fois ce qui est dans le BR et ce qui est dans le BI de l'année d'après – que l'UPEC nous avait offert une formation sur la gestion budgétaire et comptable au mois de juin, qui était très intéressante. Dans son introduction, la formatrice a mentionné que, presque naturellement, on avait normalement deux BR par an. Ce n'est plus fait ici depuis 2020. Elle a expliqué que la bonne pratique est de voter le BI avant le 30 novembre – le CA de novembre a été annulé – et de le voter en même temps que le BR n°2, car cela permet justement de faire des reprogrammations. Quand on sait que des travaux ne vont pas être engagés, on les enlève du BR n°2, ce qui permet de ne pas faire baisser le fonds de roulement. Et comme en même temps on

fait le BI de l'année d'après, ces travaux sont reprogrammés. Cela évite d'imputer deux fois des autorisations d'engagement, des crédits de paiements sur des travaux qui n'auront lieu qu'une fois.

Concernant la note, je voulais signaler qu'à la page 12, quand il est question des projets pluriannuels sont mentionnés des projets pluriannuels de la Direction de la Transformation (DT). Mais dans le tableau n°9, le tableau des projets pluriannuels, il n'y a pas de section qui correspond à la DT.

Mme DACOSTA.– Oui, parce que le tableau n°9 est un tableau réglementaire qui est commun à toutes les administrations publiques. Nous n'avons pas de marge de manœuvre pour distinguer la direction au sein de notre établissement dans ce tableau-là. Cela reste une opération pluriannuelle au sens où elle est à cheval sur un certain nombre d'années. Et le montant est significatif donc le choix que nous avons fait, comme beaucoup d'établissements, c'est de le mettre dans la catégorie « Contrats d'enseignement ». En tout cas c'est bien pris en compte dans les opérations pluriannuelles du tableau n°9.

M. LEVREL.– Merci. Une dernière remarque, positive : j'ai trouvé la partie 2.2 de la note de présentation assez pédagogique, cela améliore la compréhension de la chose. Et je voulais faire remarquer que La partie 2.2.1.1, c'est-à-dire la différence entre les charges et les recettes encaissables et décaissables, c'est la même chose que la partie 2.2.2, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement. Les montants sont strictement identiques.

Mme DACOSTA.– Absolument. C'est normal puisque c'est un ratio ; la CAF c'est le résultat financier, c'est ce qui est encaissable et décaissable.

M. LEVREL.– Exactement. Mais comme c'est présenté deux fois, on a l'impression que ce sont des choses différentes ; alors que c'est la même chose.

Mme DACOSTA.– Merci pour la remarque positive.

M. GILBERT.– Ce qu'on observe tout de même, en dépit des propos rassurants et répétés d'Amilcar BERNARDINO, c'est que notre fonds de roulement est arrivé au sol, à 64 000 euros. Il n'y a plus de matelas. Le fait qu'il en reste un petit peu permet de passer l'année, de passer le BI. Mais nous avons eu une discussion dans le cadre du BR, sur la question de savoir si le BR était prudent, s'il n'y avait pas des dépenses reportables, s'il n'y avait pas un risque. Et là nous voyons finalement que nous y sommes au risque. Il n'y a plus beaucoup de marges de manœuvre. Je sais que le

décret du 2 décembre permet, à partir du 1^{er} janvier, d'utiliser la trésorerie dans l'hypothèse où on a des difficultés. Mais nous voyons bien qu'on va maintenant passer dans une autre étape politique puisque nous n'avons plus de fonds de roulement. Par ailleurs, dans le tableau n°10 on ne sait pas quelle est la trésorerie non fléchée ; ce n'est pas très grave. Nous sommes dans une période où politiquement on nous annonce des tensions qu'on n'a jamais vues. Le Président l'a bien noté. On nous annonce des baisses de crédits, on nous annonce des changements de modèles économiques, on nous annonce une volonté politique de reconsidérer la pérennité des dispositifs de financement de l'apprentissage. Et cela doit nous interroger sur notre modèle. Est-ce qu'on construit des budgets avec des prévisions qui sont fiables du point de vue des recettes qu'on pourrait avoir vis-à-vis de l'apprentissage ? Ou est-ce qu'on forme un modèle sur en partie du sable ? Je ne pense pas que vous avez des réponses ; personne n'en a aujourd'hui parce qu'il n'y a que des annonces politiques. Mais est-ce que vous intégrez cet élément tout de même, comme un risque ?

Autre élément, pour rebondir sur une observation formulée par Lucas LEVREL : il est vrai que le vote du budget est un exercice très réglementé et que nous avons des éléments à faire voter. Mais en même temps, la note de l'ordonnateur doit aussi refléter une vision politique. Nous avons évidemment une copie de cette note de l'ordonnateur. Elle a déjà été annoncée lors du précédent CA puisqu'il y avait des éléments de prospective sur la vision politique qui était portée. Peut-être faudrait-il quand même, dans le cadre de l'explicitation du budget qui est soumis au vote, exposer un petit peu les méthodes d'analyse du modèle économique. C'est-à-dire que là nous votons sur des données, sur des chiffres, nous avons des tableaux qui sont cohérents. Des explications extrêmement claires ont été fournies sur les manières de remplir le tableau, il n'y a pas de souci là-dessus. Mais quel modèle économique ? Qu'est-ce qui relève de la liberté d'appréciation ? Qu'est-ce qui est contraint ? Quels sont les arbitrages que vous avez effectués ? Est-ce que, par exemple, il n'aurait pas été possible de décaler des dépenses sur l'immobilier, de mettre un peu moins d'investissements sur l'immobilier et un peu plus sur les plateformes de recherche ? Même si nous avons été informés qu'il y a eu des dépenses importantes en matière de recherche qui n'ont pas forcément été communiquées, malgré tout nous avons tout de même un appel d'offres qui a été supprimé. Est-ce que vous aviez des libertés de manœuvre ? Est-ce que vous avez assumé un arbitrage ? Comment vous le justifiez ?

Nous entrons aussi dans une période où on voit bien qu'il va falloir que les efforts soient poursuivis, que les sacrifices soient subis. Qui va subir les sacrifices ? Comment cela va se mettre en œuvre au sein de l'Université ? C'est vrai que cette question n'apparaît pas. Évidemment, le budget n'oblige pas du tout à voter sur la répartition

des moyens qu'on va donner à chacune des composantes ; je suis d'accord techniquement. Mais au titre des informations dont on a le droit de débattre – puisqu'il y a un débat qui est prévu sur le budget d'un CA – comment vous concevez la question de la justice, de l'équité du point de vue de la répartition des moyens au sein des composantes ? C'est un sujet. Et je pense aux composantes entre elles, mais également entre composantes et central. On a par exemple dans la note une mention sur des efforts partagés, au niveau du fonctionnement, entre central et composantes. Quelle est l'intensité des efforts du central et des composantes ? Quelles composantes ? Il y a une grande hétérogénéité des situations. Je pense que pour les années qui viennent, ce n'est pas une question sur laquelle on pourra faire l'impasse longtemps. Parce que nous avons des composantes qui sont à l'os, nous en avons qui vivent très bien. On entend qu'il y a des taux de contribution qui sont extrêmement élevés maintenant, et relevés, qui vont impliquer peut-être la fermeture de certaines formations ; cela veut dire qu'il va y avoir des conséquences graves. Est-ce que tout le monde va être affecté ? Le vote du budget n'est pas l'occasion de se prononcer là-dessus, j'en conviens. Mais on peut attendre tout de même, du point de vue de la note de l'ordonnateur et au moins des propos liminaires, une mise en contexte et une exposition des arbitrages. Là, nous avons l'impression qu'il y a essentiellement des données.

M. BERNARDINO.– Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je le répète : je n'aime pas qu'on dise qu'il y a des composantes riches et des composantes pauvres. Je tiens à rappeler qu'on nous reproche souvent d'être très facultaires. Nous avons laissé la liberté à chacune des facultés de l'établissement de choisir leurs orientations, de choisir leur modèle. Donc quand il y a des composantes qui se portent un peu mieux c'est parce qu'elles ont fait le choix, plus que d'autres, d'aller vers l'apprentissage, d'aller vers des ressources propres qu'elles vont générer. On peut peut-être aujourd'hui leur donner raison, parce qu'elles sont mieux loties que d'autres. D'autres composantes ont fait le choix de plutôt développer leur offre de formation en master, en initial, c'est-à-dire d'avoir des charges supplémentaires sans la recette. Confronter les deux modèles en disant qu'il y en a un qui a raison et un qui a tort ne me paraît pas souhaitable. Prendre à l'un qui a fait un choix pour donner à l'autre qui a fait un autre choix et qui se retrouve en déficit en raison de ses choix... C'est plus complexe que simplement dire : on va prendre aux riches pour donner aux pauvres, ce sera simple.

M. GILBERT.– Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. BERNARDINO.– Le modèle est plus complexe que cela. Il y a parfois des choix politiques qui sont de garder une offre de formation. Nous l'avons rappelé au rectorat

et j'étais le premier à leur dire gentiment, quand nous avons fait le pré-CA, que le vrai modèle ce serait de nous autoriser à fermer 1 000 places en L1 par exemple. C'est-à-dire que si on ne donne pas les moyens à l'Université d'accompagner les étudiants dans de bonnes conditions et de favoriser la réussite des étudiants, peut-être que le sujet c'est le nombre de places qu'on nous oblige à maintenir ouvertes finalement. Et c'est un élément sur lequel on ne nous donne pas d'arbitrage. C'est facile de nous donner des charges, de nous dire : 3,2 millions de CAS Pensions supplémentaires, c'est à votre charge, à vous de payer. Très bien, nous comprenons, c'est à nous de payer. Mais à côté de cela, la charge principale c'est la masse salariale, qui est mobilisée pour la partie formation et recherche ; et sur la partie formation, ce sont eux qui décident aussi. D'un seul coup on nous dit qu'il faut accueillir plus d'étudiants, donc qu'il faut ouvrir plus de places sur Parcoursup. Très bien, nous accueillons plus d'étudiants. Cela veut dire des charges supplémentaires, sans aucune aide supplémentaire de l'État. Si nous étions dans n'importe quelle entreprise, avec ce niveau d'incertitude sur le budget, il est évident que nous couperions une partie des charges, c'est-à-dire une partie de la masse salariale, une partie des activités que nous estimerions non-urgentes. Pour nous cela consisterait à couper des places en L1 en considérant qu'après tout il y a des formations dans lesquelles nous avons 30 ou 40 % de taux de réussite en L1. Donc enlever 30 ou 40 % des places en question, cela ne devrait pas perturber : les bons seraient toujours là et nous aurions un meilleur taux de réussite. Cela faciliterait la vie des enseignants d'avoir moins de groupes, moins de charges de travail. Cela pèserait moins lourd sur l'établissement et permettrait une meilleure qualité de ce que nous proposons aux étudiants. Je trouve que c'est un peu difficile d'avoir le rectorat qui nous rappelle à l'ordre sur des éléments financiers quand la première des charges c'est la partie des places que nous ouvrons. On nous dit que nous sommes libres de choisir donc nous avons fait le choix avec le Président d'ouvrir plus de masters, parce que le ratio entre le masters et licences dans l'Université tendait trop du côté des licences ; ce qui ne nous donnait pas l'image d'une université de recherche, que nous avons aujourd'hui. Nous avons ouvert des masters sans pour autant pouvoir fermer des places en licence ; cela veut dire qu'on s'alourdit encore. Le Président l'a rappelé, le modèle vers lequel on nous pousse c'est de nous dire : c'est à vous de choisir de faire ou pas des droits différenciés. Moi, j'attends de voir ce que les étudiants vont en penser quand cela sortira. La fermeture des places, c'est pareil : cela ne donne pas une belle image non plus – je l'entends bien – aux familles du territoire. Je ne crois pas que les étudiants souhaitent que nous fermions des places. Et nous avons toujours eu la volonté d'accueillir massivement les étudiants pour leur donner une chance de bénéficier de l'ascenseur social. Néanmoins ce sont de vraies questions politiques qui se posent, des choix politiques sur lesquels nous n'avons pas toujours la main. Donc oui, nous

avons fait le choix à un moment donné d'aller vers l'apprentissage et quelque part nous jouons le jeu – je suis d'accord – des droits différenciés. Cela nous permet de récupérer des recettes supplémentaires par rapport à ce qu'aurait été une inscription en formation initiale et d'assurer les formations dans de très bonnes conditions. Oui, il y a des incertitudes parce qu'on voit bien que l'apprentissage va être ciblé ; le modèle est déficitaire sur France Compétences donc ils vont couper. On a la chance, sans être très chanceux, d'avoir les diplômes qui ne sont pas les plus payés sur France Compétences donc comme on a tendance à toujours écrêter par le haut, il sera plus simple de couper les diplômes qui étaient très bien rémunérés. Nous avons analysé les derniers niveaux de prise en charge, qui ont été validés en septembre et pour l'instant il n'y a pas d'impact majeur pour l'établissement. Les inquiétudes que nous pourrions avoir, ce serait plutôt sur les prises en charge, avec l'aide à l'embauche qui avait été fournie aux entreprises pour accueillir. Je continue à penser que les entreprises sont contentes de recevoir l'aide à l'embauche de 6 000 euros, mais que ce n'est pas leur critère principal ; si c'est le cas, cela veut dire que les missions confiées à l'apprenti ne sont pas du niveau d'un salarié qu'on recrute. Je pense que quand on recrute un apprenti c'est pour faire du pré-recrutement et pour avoir quelqu'un sur des missions importantes pour l'entreprise. L'aide à l'embauche c'est intéressant pour des petites entreprises, mais les grands groupes, eux, ne vont pas fléchir. Et s'ils devaient fléchir, ils fléchiraient plutôt sur les écoles privées pour lesquelles il y a des restes à charge qui sont assez conséquents parfois ; finalement, cette aide financière à l'entreprise servait à payer le reste à charge. Les universités n'ont pas de reste à charge pour les entreprises donc je ne pense pas qu'elles soient les plus impactées. Mais cela reste une inquiétude. L'objectif, encore une fois, c'est d'ouvrir un maximum de formations. Nous avons un taux de boursier important et des taux de boursiers de niveaux 5 et 6 qui sont extrêmement importants. Ce sont des étudiants qui, au-delà d'avoir la bourse, cumulent souvent un emploi en parallèle de leurs études pour pouvoir financer celles-ci. L'apprentissage les accompagne aussi dans ce modèle, il leur permet d'avoir un revenu. Donc c'est aussi un modèle social et je crois que cela fait partie des choix politiques qui ont été faits dans cette Université.

Sur la partie investissement et décalages, je l'ai dit la dernière fois très sereinement : on ne fait pas le choix de geler un appel d'offres recherche. Tu l'avais toi-même évoqué plusieurs fois en tant que VP. Ces dernières années, l'Université a tout de même mis au minimum un million par an, voire deux millions, sur des appels d'offres recherche ; ce qui fait, en cinq ans, plus de dix millions d'euros, pour remettre à niveau les plateformes de recherche. Si nous faisons une pause pendant un ou deux ans, je pense que les collègues peuvent le comprendre. D'autant que les investissements en recherche que nous ne faisons pas là, c'est 1,8 million pour le

BRB ; et le BRB c'est un outil pour la recherche. Ce sont des choix politiques que nous faisons de plutôt privilégier et finaliser les projets lancés avec l'accord du CA, pour avoir des outils de travail qui tiennent la route et qui soient disponibles le plus tôt possible. Oui, nous avons réorienté – nous l'avons dit dans la note d'orientation budgétaire – et décidé de ne pas faire d'appel d'offres recherche, de le morceler sur plusieurs petites plateformes, pour plutôt privilégier et faire aboutir les projets qui sont en cours. Le BRB en fait partie et c'est un beau bâtiment qui est lié à la recherche. Le CA avait également validé la plateforme de recherche et dit qu'il mettrait un million d'euros. Cela avait été validé et nous souhaitons plutôt tenir les engagements qui ont été faits avant de s'engager de nouveau. Sur la partie décalage des travaux, il y a des travaux qui sont en cours et je pense qu'il est temps de les finir parce que nous avons des CPER qui datent de 2015 et il est temps de supprimer les lignes budgétaires qui vont avec. Par ailleurs, le CPER 2024-2027 aura du décalage. Il est peu probable que sur l'année 2025 nous démarrions un des projets bâtiminaire de ce CPER. Nous serons dans la phase des études, de la programmation. Nous aurons peut-être des engagements sur la maîtrise d'œuvre, mais pas sur l'exécution même des travaux. On sait que le bâtiment, cela prend du temps ; donc sur 2025 nous savons qu'il y aura des décalages. C'est pour cela que nous avons aussi fait des coupes de ce côté-là. Nous regardons actuellement, avec la DGS, les investissements qui sont faits sur fonds propres ; il y a de l'investissement patrimoine, mais, comme la Cour des comptes l'a déjà évoqué, nous ne mettons pas suffisamment sur la maintenance préventive. Nous payons finalement plus cher quand les appareils sont en panne et qu'il faut les remplacer, que si nous avons fait de la maintenance préventive au préalable. Il s'agit donc de ne pas trop couper non plus du côté des investissements de maintenance lourde si on veut garder un outil de travail – les bâtiments de l'Université – en bon état.

Nous travaillons aussi sur la partie investissements informatiques, sur comment nous pouvons décaler ces investissements. Le rythme jusqu'à maintenant c'était par exemple de remplacer le matériel des salles informatiques tous les cinq ans. Je pense que nous pouvons passer à sept ans, c'est-à-dire faire deux années blanches, de non-renouvellement du matériel informatique des salles. En sachant que nous avons toujours de l'investissement en cas d'urgence, pour pallier. Donc oui, nous allons décaler certains investissements qui ne sont pas prioritaires pour nous et que nous pouvons nous permettre de décaler. On sait que quand on investit, on investit sur l'avenir et donc c'est bien de ne pas trop couper non plus sur les investissements. Nous avons des investissements qui sont lourds du côté de la DSI sur les outils. Nous devons faire évoluer nos outils informatiques – nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises – parce qu'ils sont parfois vieillissants, ne communiquent pas entre eux. Il

faut investir pour avoir une meilleure qualité. Nous travaillons, il y aura des choix politiques qui seront faits.

Nous ne l'avons pas annoncé en point d'information, mais je pense que le bruit circule déjà : nous travaillons aussi sur l'optimisation des bâtiments et autres. Une question se pose aujourd'hui : le site de Saint-Denis de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE). Nous travaillons aujourd'hui avec les équipes pour fermer ce site qui, en termes de sécurité, est très loin de nous satisfaire. La Commission de sécurité a émis un avis défavorable, ce qui est rarissime. Et nous n'avons pas la capacité d'investir les montants nécessaires pour remettre à niveau ce bâtiment qui ne nous appartient pas. Nous sommes occupants sans titre, à date – mais l'occupation sans titre est en voie de régularisation. En termes de sécurité, c'est un site qui nous pose de grosses difficultés. C'est un site extrêmement conséquent : 12 000 m² pour 300 étudiants. Est-ce que c'est vraiment une priorité pour l'établissement ? Il y aura des arbitrages qui ne seront pas très agréables à prendre, nous en sommes bien conscients, mais qu'il faudra faire pour garantir la stabilité de l'établissement.

M. GILBERT.– Je suis d'accord que quand on investit, c'est pour l'avenir ; ce n'est pas un sujet, ce n'est pas discutable. Le sujet que j'ai évoqué, c'est la répartition des moyens. Et il est vrai que lorsqu'on met des sommes très importantes pour un ou deux projets, qui vont concerner 10 % des chercheurs de l'Université, quand bien même ce sont de bons projets, des projets pertinents, se pose la question de l'autre partie des collègues, qui eux ne sont pas soutenus. Cela reste un sujet.

LE PRÉSIDENT.– Je ne sais pas de quoi tu parles. Nous mettons 30 millions sur un bâtiment des Sciences humaines et sociales (SHS), nous avons mis deux millions sur le Laboratoire interuniversitaire des systèmes atmosphériques (LISA). Donc il y a des investissements et je ne sais pas vraiment à quoi tu fais référence.

M. GILBERT.– Quels 30 millions ?

LE PRÉSIDENT.– D'un emprunt qui se constitue sur le bâtiment des SHS. C'est un projet qui est en train de prendre corps. Nous sommes en discussion avec les banques et avec la Ville de Créteil qui nous a quand même passé à hauteur de six et 13 millions de valorisation. Il y a des projets qui ne concernent pas qu'une partie seulement des collègues. D'autre part, à un moment donné, il s'agit d'un problème politique, nous sommes à –20 millions. Je vois des gens dans les manifestations et, mais je n'ai pas vu beaucoup de juristes dans les manifestations pour la défense du service public. Moi, j'ai fait des choix, qui je crois sont partagés par l'équipe ; notamment celui de

soutenir les étudiantes et étudiants du territoire, quelle que soit leur diversité, celui de la subsidiarité, celui des ressources propres. J'aimerais bien savoir – plutôt que de critiquer – ce qui est proposé dans un projet d'établissement. Si le projet c'est de trouver 20 millions d'euros, il faudra que tu expliques dans une campagne électorale comment tu les trouveras, sinon en pensée magique. Je pense que l'on peut clore.

M. GILBERT.– Je donne un élément de réponse, car tu m'invites à répondre.

LE PRÉSIDENT.– Je ne t'ai pas invité à répondre.

M. GILBERT.– J'ai le droit de répondre.

LE PRÉSIDENT.– Oui. C'était un commentaire.

M. GILBERT.– Le sujet ici, ce ne sont pas les manifestations. Nous sommes en train de parler du budget, des dépenses pour l'Université.

LE PRÉSIDENT.– On est en train de parler du maintien du service public en France aujourd'hui, de la qualité du service public.

M. GILBERT.– Ce n'est pas le point de l'ordre du jour.

LE PRÉSIDENT.– C'est exactement le point de l'ordre du jour, le budget. Je suis désolé, que ce soit clair pour le Conseil d'administration, le point aujourd'hui c'est qu'on change le modèle historique, dans le cadre d'un pays qui n'a plus de financement. Donc la réponse est une réponse politique. Nous sommes en train de faire un budget qui tient compte de contraintes qu'on nous impose. L'État nous impose de nous mettre en déficit ; il a d'ailleurs supprimé le déficit dans un décret pour qu'on ne soit même pas dans le plan de retour à l'équilibre. Le sujet c'est la politique nationale. Nous, nous gérons l'Université pour le plus grand public et pour maintenir l'emploi. Le reste, cela me paraît vraiment des arguties assez pauvres.

M. GILBERT.– Nous parlons de sujets précis. Nous avons évoqué des points précis.

LE PRÉSIDENT.– Le temps presse.

M. GILBERT.– Le temps presse pour tout le monde, à la même vitesse. J'ai abordé une question tout à l'heure qui était celle de savoir s'il y avait des arbitrages sur l'immobilier et les plateformes de recherche, par exemple. Amilcar BERNARDINO dit

qu'il y a un million sur *Critisc* ; c'est très bien. Mais il n'y a pas d'appel d'offres investissement en parallèle. La Commission de la Recherche n'est même pas informée de cela. C'est un sujet politique, au moins il faut s'en expliquer. Détourner l'attention en parlant des manifestations... Nous sommes d'accord sur le fait qu'il y a un changement de modèle. Mais ne changeons pas les objets.

Mme NGUYEN.– J'avais une question et aussi une remarque. Sur les slides que vous avez présentés, vous avez indiqué que les droits d'inscription étaient légèrement revus à la baisse et que la CVEC était revue légèrement à la hausse. C'est tout de même assez étrange, parce que c'est corrélé ; la CVEC est payée par les étudiants. Donc j'aimerais comprendre pourquoi les droits d'inscription sont revus à la baisse alors que la CVEC est revue à la hausse.

M. BERNARDINO.– La CVEC a légèrement augmenté parce que les droits de CVEC ont augmenté. L'augmentation est mécanique.

Mme NGUYEN.– D'accord, c'est sur le nombre.

M. BERNARDINO.– Sur les droits d'inscription, nous nous sommes posé la même question parce que nous ne comprenions pas trop. Il s'agit des droits d'inscription nationaux, hors DU et CU. Nous comptabilisions initialement les droits d'inscription des DU et CU alors qu'aujourd'hui on les rentre dans « Autres ressources ».

Mme NGUYEN.– C'est juste le chiffre brut ?

M. BERNARDINO.– Oui.

Mme NGUYEN.– Je voulais faire une remarque, rebondir un petit peu sur tout ce qui a été dit sur le budget. Les arbitrages politiques, ce sont des choix qu'on fait. Et il y a une histoire de volonté de gestion saine et équilibrée, dans un contexte qui est particulièrement compliqué. Nous savons qu'au niveau de l'État c'est extrêmement compliqué depuis très longtemps. Déjà lors de la précédente crise financière, les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas du tout été soutenus. C'est quelque chose qui se sait. Nous savons que depuis la loi « Libertés et responsabilités des universités » (LRU), il y a une volonté de mettre en place uniquement de la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur, avec des appels à projets, avec le COMP. Nous savons que le financement, on l'obtient de cette manière-là et plus avec une liberté de mise en place d'axes stratégiques autonomes, contrairement à ce qui nous est dit dans le discours des réformes de l'enseignement

supérieur. Tout cela, nous le savons. Donc derrière, dans la construction, dans le fonctionnement et même dans la manière d'envisager la gestion, on doit prendre tous ces éléments en compte. Et il faut rappeler qu'au niveau de l'Université il y avait un fonds de roulement – il y a cinq ans environ – qui était encore à 33 ou 35 millions, il me semble. Le fonds de roulement était extrêmement élevé et aujourd'hui il est à zéro. Nous savons qu'il y a une diminution des charges pour service public. Nous savons que sur l'accompagnement de l'État, c'est compliqué. Nous savons que le nombre d'étudiants inscrits est en augmentation ; nous savons qu'il y avait le baby-boom des années 2000 et nous savons qu'il y aurait une augmentation des effectifs. Et nous devons effectivement assurer cette mission de service public qui est l'enseignement supérieur, la formation, la recherche ; c'est la mission même de cet établissement public. Nous savons tout cela donc nous devons le prévoir dans le budget. Et dans le discours que vous donnez depuis un certain temps, nous voyons qu'il y a un certain manque d'anticipation, qu'il y a un certain manque de prise en compte de toutes ces données-là. Quand Simon GILBERT vous parle de la prise en compte des annonces du gouvernement sur l'apprentissage... Il va y avoir une diminution des recettes et cela doit être pris en compte. Parce que vous, dans le PREF, vous avez annoncé une augmentation des recettes liées à l'apprentissage. Est-ce que c'est viable ou pas ? C'est cette question qui se pose. Est-ce que le budget initial qui nous est montré aujourd'hui est viable à l'heure actuelle ? Est-ce qu'il prend en compte l'ensemble des annonces, l'ensemble de la réalité du terrain à laquelle nous sommes soumis ?

M. BERNARDINO.– Nous tenons compte de vos remarques. Une dernière question parce qu'on a passé beaucoup de temps sur ce point.

M. VALLÉE.– C'est juste pour dire que ce CA va voter un budget qui est insincère, cela me paraît évident. Insincère au vu des propos que vous avez pu tenir et insincère au vu de la discussion que vous avez eue avec le rectorat qui vous a demandé de décaler certains montants de manière à ce que les chiffres soient à peu près verts. Vous avez parlé aussi des recommandations de la Cour des comptes ; on ne pourra pas s'empêcher de faire un petit bilan de l'état d'avancement des réponses que l'Université a faites sur ces recommandations. S'il y a des recommandations, il faut savoir si on décide de ne pas les suivre, soit nous avons répondu à certaines attentes.

Et pour revenir – ne vous fâchez pas Monsieur le Président – sur l'histoire du financement du BRB, j'ai du mal à comprendre. Tout à l'heure, le VP du CA a parlé d'un million de dépenses pour le mobilier, et cetera ; sauf que je les ai vues passer dans le BR et ce n'étaient pas des dépenses de l'UPEC en soi, c'était des dépenses de la Faculté de Santé. On remerciera la Faculté de Santé, mais j'aurais préféré que

l'argent soit donné directement à l'UPEC et que la dépense soit faite au nom de l'UPEC. Là, on entend parler de 1,8 million. En deux minutes nous avons pris 800 000 donc j'ai du mal à savoir parfois de quoi on parle. Qu'est-ce qui a été payé par qui ? Il nous faut un petit bilan. Parce qu'il y a des financements dans le cadre de l'enveloppe de la DSI ; mais ce n'est pas une enveloppe vraiment BRB, c'est une enveloppe de la DSI qui couvre toutes les autres composantes, je suppose.

M. BERNARDINO.– Je comprends la question. Nous essayons de rattacher un maximum des dépenses au projet, pour avoir un total le plus exhaustif possible.

M. VALLÉE.– Cela fait un peu un effet boomerang : on entend trop de fois le même nom et cela peut agacer. Ce bâtiment, il doit être terminé. Je suis très heureux pour les heureux élus qui vont intégrer ce bâtiment. Mais il faut que les chiffres soient carrés et que nous sachions qui a payé quoi.

M. BERNARDINO.– Nous pourrions, lors de l'inauguration, faire un détail du plan de financement, si vous le souhaitez.

M. VALLÉE.– On devrait le faire pour tous les autres bâtiments. Pour la caserne à Fontainebleau, peut-être que l'IUT ou je ne sais qui abondera aussi.

M. ALDHUY.– Pour répondre précisément là-dessus, sur la construction du bâtiment il y a un dépassement d'un peu moins de deux millions d'euros qui a été principalement pris en charge par l'Université, avec une contribution de l'Institut Mondor de recherche biomédicale (IMRB) et du LISA sur certains éléments. Cela, c'est pour la construction du bâtiment. Ensuite, sur la finalisation, les équipements, les différents aménagements intérieurs, une partie a en effet été prise en charge par la Faculté de santé – plutôt les meubles – une partie est prise en charge par l'UPEC, une partie est financée par l'IMRB. On est sur cette ventilation-là, dans la logique de finaliser le bâtiment jusqu'à son occupation définitive et le lancement de la recherche dans le bâtiment. Il faut différencier la construction et la finalisation avant l'occupation du bâtiment. Et sur la construction, c'est principalement l'UPEC qui a pris en charge ; avec l'IMRB et le LISA à hauteur de quelques dizaines de milliers d'euros. Et pour le reste, c'est ventilé en fonction des futurs occupants du bâtiment. Et sur le fait que ce soit passé du côté de la Faculté de Santé, c'était plus simple à l'époque parce que nous avions une ligne d'investissement de ce côté-là, donc cela a été fait ainsi. C'était plus simple que cela passe par la Faculté de Santé plutôt que de repasser par le central pour faire la même dépense. Ceci étant dit, c'est vrai que cela aurait été mieux que ce soit au nom de l'UPEC ; je suis assez d'accord avec cette remarque. Et c'est vrai que

si c'est nécessaire et souhaité, nous pourrions faire un point très précis sur la ventilation de la dépense sur ce bâtiment. Je suis à disposition pour préciser cela.

Mme FLEURY.– Il avait été mentionné il y a quelque temps le projet de refonte du modèle économique global de l'UPEC, au-delà de la période qui est particulière avec le PREF et autres. Est-ce que c'est un projet qui est toujours dans les tuyaux ? Est-ce qu'il est reporté du fait de la conjoncture particulièrement difficile ? Où en est ce projet global de réflexion sur un nouveau modèle économique ?

M. BERNARDINO.– Le modèle qui a été travaillé, c'est plutôt la ventilation de la dotation formation. Il s'agit de rediscuter de comment on reventile l'enveloppe qui est votée par le CA à la formation. Mais le modèle global de l'UPEC, c'est une question que nous nous posons aussi. Aujourd'hui on est en période de restrictions budgétaires donc nous regardons plus les dépenses, forcément ; mais c'est compliqué de tout réduire parce qu'il faut assurer les missions de l'établissement. Nous essayons d'éviter de confronter les services centraux et les composantes, nous sommes bien tous dans le même bateau pour travailler, pour faire avancer les choses. Nous avons constaté un certain nombre de choses. Par exemple, quand on centralise, on a l'impression de faire des économies, c'est vrai ; mais quand on fait des économies en centralisant, les charges deviennent celles de l'établissement et plus celles des composantes ou des laboratoires. On centralise la charge, mais on n'a pas la recette en face. Nous nous posons cette question-là aussi. Lucas LEVREL a dit tout à l'heure que les recettes en recherche n'augmentaient pas significativement ; nous avons tout de même des frais de gestion qui sont rattachés aux contrats de recherche, donc cela permet d'augmenter la part de gestion. Donc le modèle global au sens de l'établissement, cela paraît compliqué de le changer totalement. Les contrats de recherche qui sont décrochés, les droits à la recherche et les dépenses qui vont à la recherche demandent que la part de formation... Nous parlions tout à l'heure de l'apprentissage. Les recettes de la formation doivent aller à la formation. Cela devient compliqué quand chacun doit rester dans son périmètre de dépenses. Je rappelle que pour l'apprentissage comme pour la formation continue nous sommes tenus, dans le cadre de Qualiopi, de fournir des éléments de preuve des dépenses aux financeurs. Nous commençons à avoir des contrôles de la part des opérateurs de compétences (OpCo) ; ils vérifient que l'argent des formations qu'ils financent sert bien aux formations en question. Il paraît donc difficile de tout mettre dans une enveloppe commune et de redistribuer, il y a des choses qui sont fléchées et qui resteront fléchées. Mais le volet qui est bien en cours, c'est le modèle de re-ventilation de la dotation aux composantes sur la partie formation.

Une dernière question, après il faut que nous avancions.

M. LEVREL.– Je vais être très bref, pour soulager les personnes qui soupirent ostensiblement Je veux juste poser trois questions, pour réponses ultérieures ; cela abrègera les choses. Sur un slide, nous avons vu une augmentation de six millions d'euros pour les heures supplémentaires et je voulais savoir s'il était possible d'avoir une estimation de la part de cette augmentation due au gel des emplois et la part due à l'augmentation des effectifs étudiants. Le gel des emplois, cela augmente mécaniquement les heures complémentaires et c'est autant d'économie en moins puisque les heures, il faut les faire. Ma deuxième question concerne le projet Critisc. Je ne me souvenais pas que la délibération était passée en CA donc si on veut bien me rappeler la date de la délibération, je pourrai regarder. Vous avez dit qu'il y avait un million d'euros apportés par l'UPEC, mais d'après le tableau c'est 1,5 million. Et la troisième question, c'est à propos du site de Saint-Denis : est-ce que nous pourrions avoir un point spécifique à l'ordre du jour la prochaine fois ? Parce qu'il est question de fermer le site, mais le site est occupé aussi par un lycée. Les fameux 12 000 m² ne sont pas utilisés que par les 300 étudiants de l'UPEC.

M. BERNARDINO.– Si. C'est 18 000 m² au total. Et cela fait partie des points à l'ordre du jour du prochain CA.

M. LEVREL.– Il faut faire un point très détaillé parce que fermer le site... Si nous sommes délégataires du site et que nous le fermons, il faut bien que le lycée aille quelque part. Il ne suffit pas d'enlever les gens de l'UPEC du bâtiment pour pouvoir fermer le site. C'est très compliqué et il faudra un point détaillé.

M. BERNARDINO.– Nous ferons un point détaillé la prochaine fois. Il n'y a pas de changement de procurations donc je vous propose de passer au vote d'approbation du budget initial 2025.

Le budget initial pour l'année 2025 a été approuvé à la majorité avec 19 votes pour, 3 votes contre et 5 abstentions.

M. BERNARDINO.– Je vous remercie pour le vote de ce budget initial. Et je remercie encore les équipes qui ont beaucoup travaillé, qui ont dû retravailler en urgence pour faire des ajustements.

2.2 Approbation du Projet annuel de performance d'établissement 2025

M. BERNARDINO.– Nous passons à l'approbation du PAPET 2025.

Un document est présenté.

M. BRUN.– Je vais vous présenter aujourd'hui le Projet annuel de performance de l'établissement 2025. Ceux qui connaissent le PAPET et qui le lisent depuis plusieurs années ont dû remarquer que cette année le document a énormément évolué. Pour rappel, le PAPET est un document qui est annexé au budget initial de l'Université et qui a vocation à faire des prévisions d'activités sur la base d'indicateurs de performance de l'établissement. Je vous ai mis, pour rappel, la structuration du précédent PAPET : un axe « description générale », un axe « formation, recherche, vie étudiante, international » et un axe « pilotage ». Un intérêt de ce document était de pouvoir suivre les indicateurs issus du Contrat de site, donc les engagements de l'établissement dans le cadre de la COMUE. À ceci, nous avons rajouté une série d'indicateurs internes à l'UPEC que nous considérons pertinents à suivre. Le problème avec cette structuration, c'est qu'elle était très figée dans la mesure où nous avions pour indicateurs nos engagements auprès des tutelles ; ce qui pouvait parfois donner, dans le cadre des indicateurs nationaux disponibles, un intérêt limité pour l'établissement, une analyse – que ce soit dans les résultats constatés, les cibles ou les écarts – très limitée et des prévisions de facto assez peu consolidées. Surtout, nous avons une approche quasiment totalement qualitative de la performance.

Mi-2025, l'Université va quitter la COMUE. Or, ce document est construit sur la base du volet spécifique du Contrat de site. Nous avons donc vu l'opportunité de revoir le document, de s'extraire de son organisation historique et de proposer quelque chose que nous pensons être plus intéressant, un peu plus qualitatif. Nous avons voulu entièrement repenser les indicateurs de performance qui étaient figurés, dans une approche assez pragmatique, de réalité. L'un de nos objectifs principaux, c'était que le document soit plus facile à prendre en main, dans la mesure où il était très austère auparavant. C'était juste une série de tableaux sans explication, sans mise en contexte. Nous voulions renforcer la comparaison avec les données nationales avec une véritable analyse du positionnement de l'UPEC. Et surtout nous voulions séparer la partie des indicateurs de positionnement – qui permettent de définir le positionnement de l'UPEC dans son environnement – des indicateurs de performance. À titre d'exemple, dans l'ancien PAPET nous intégrions les taux de réussite, qui sont des indicateurs très intéressants à suivre, mais en termes de performance, faire des prévisions et dire que dans un an nous allons augmenter notre taux de réussite de 0,5 point, cela ne dit pas grand-chose sur la performance de l'établissement. Dans le PAPET actuel nous l'avons remplacé par un indicateur d'écart entre les taux simulés et les taux réalisés par rapport aux différents niveaux de diplômes, ce qui est plus intéressant et ce qui amène plus le débat.

Ce que nous voulions également, c'est diffuser plus largement l'activité des services et des composantes, en étant plus flexible sur la structuration et les adaptations qui doivent être faites par rapport aux évolutions annuelles. Dans l'ancien PAPET, on avait des trous par rapport à des manques de données qui parfois étaient disponibles deux ans plus tard, ce qui nous obligeait à avoir quelque chose d'assez pauvre. Et nous voulions relier de manière plus intelligente la partie qualitative et quantitative, mais surtout la partie production d'indicateurs de performance et les projets ; qu'ils abondent, qu'ils permettent d'évaluer. C'est pour cela que le document est divisé en deux grandes parties : une partie en bleu qui est vraiment une partie positionnement et performance, et une partie plutôt sur le suivi des projets. Nous suivons les projets grâce à des fiches, qui peuvent évoluer d'année en année et qui jusque-là n'étaient pas présentées aux administrateurs. Dans le cadre d'Érasme notamment, nous nous sommes engagés à vous présenter un suivi du bureau de la qualité, un suivi de la démarche d'audit interne qu'on a développée au sein de l'établissement. Cela nous permet, à travers ce document, de rendre compte de l'activité de ces éléments-là et également le suivi des différents schémas directeurs qui sont développés au niveau de l'UPEC – cette année le handicap et le développement durable et ultérieurement le schéma directeur des relations humaines, du numérique et de la vie étudiante. Dans un seul document, vous avez accès à l'avancée de tous ces projets. Donc nous pensons que c'est utile pour le CA, mais aussi à l'extérieur de l'établissement.

Pour reprendre sur la partie environnement et performance, sur cette partie positionnement, nous avons intégré des indicateurs qui n'ont pas vocation à être modifiés d'une année sur l'autre. C'est-à-dire que nous n'allons pas arrêter de suivre tout ce qui est réussite étudiante ; c'est central pour nous. Ils sont sélectionnés pour permettre, quand c'est possible en fonction des domaines, une comparaison entre l'établissement, le niveau national et le niveau international ; que ce soient les données du ministère ou des données comme les classements internationaux. Et – c'est important pour nous – ils peuvent être accompagnés d'éléments d'explication sur des tendances nationales. Nous avons ajouté également des focus pour éclairer un sujet particulier, qui ont vocation à changer d'année en année. Par exemple, pour la partie pilotage nous avons fait le choix cette année de faire un focus sur le développement des heures de suivi d'étudiants ; l'année prochaine nous pourrions très bien développer un focus sur la comptabilité analytique de l'établissement. Pour la partie performance, les indicateurs sont de deux types. D'abord les indicateurs qui sont issus de relations contractuelles de l'établissement – pour l'instant nous avons intégré les indicateurs dans le cadre du COMP de l'établissement mais, ils pourraient être abondés par de nouveaux indicateurs dans le cadre de la nouvelle coordination territoriale. Nous faisons clairement le lien entre ces indicateurs-là et les grands projets auxquels ils sont rattachés. Et il y a les indicateurs internes à l'établissement,

mais avec vraiment un principe d'utilité et de pragmatisme par rapport à la réalisation de ces indicateurs et ce qu'ils veulent dire. Dans le précédent PAPET nous suivions l'endorecrutement des enseignants-chercheurs, un indicateur très intéressant pour l'établissement, mais au regard du volume des recrutements annuels, nous pouvions passer de 20 % à 50 % d'une année sur l'autre ; et on pouvait même se questionner sur ce que cela voulait dire de la performance de l'établissement. Il y a certaines disciplines qui ne pratiquent pas l'endorecrutement au niveau national, en Mathématiques notamment. Au niveau de la performance de l'établissement, il y a des leviers sur lesquels nous n'avons pas de levier pour agir donc c'est un peu moins pertinent à suivre. Nous avons voulu modifier certains indicateurs de performance avec des cibles qui ne sont plus des cibles d'une année sur l'autre. Par exemple, est-ce que c'est pertinent de faire une cible des taux de réussite tous les ans ? Alors que ce qui est intéressant de noter c'est plutôt la tendance, voire parfois les notions de seuils comme on fait en finances. C'est pour cela que dans le document vous ne verrez plus des cibles sur 2025, mais des cibles à deux ou trois ans et parfois même des cibles qui n'ont pas de limite temporelle parce que ce sont des seuils d'alerte – si nous passons en dessous, des actions correctives devront être opérées.

Je vais passer rapidement sur les différentes parties. Sur la partie formation, l'idée c'est vraiment de positionner l'établissement dans l'ESR et de montrer ses particularités. Les indicateurs de performance sont ceux du COMP et également l'indicateur de valeur ajoutée c'est-à-dire l'écart entre le taux de réussite réalisé au niveau de l'établissement et le taux simulé par le ministère, niveau de diplôme par niveau de diplôme. C'est une approche bien plus intéressante.

Sur la recherche, nous avons fait un gros travail sur les classements internationaux. Dans le document précédent, on ne vous présentait que le classement de Shanghai. Nous avons voulu avoir une approche un peu plus pédagogique, présenter plusieurs classements internationaux. Et nous avons fait un focus sur le suivi des publications. Le Service commun de la Documentation (SCD) a essayé d'effectuer un travail un peu pédagogique pour expliquer quels sont les principaux indicateurs de suivi des publications de l'établissement, comment ils se calculent, quels sont leurs biais et qu'est-ce que cela veut dire pour l'établissement. Pareil pour les indicateurs de performance, ce sont les indicateurs qui ont été présentés dans le cadre du COMP. Et il y a un focus sur les indicateurs qui sont en lien avec le doctorat et les sciences ouvertes.

Pour la partie vie étudiante et internationalisation, il y a des éléments d'explication sur la structuration de nos étudiants boursiers et sur la CVEC, et une analyse sur le positionnement international de l'établissement. Il n'y a qu'un seul indicateur de performance en lien avec le COMP, c'est l'enquête de satisfaction des étudiants. Les indicateurs de performance de l'UPEC sont les mobilités entrantes et sortantes et les

fréquentations de bibliothèque et consultations numériques, comme dans l'ancien modèle ; nous avons ajouté un indicateur sur le nombre de partenaires de l'UPEC, en sachant qu'il n'y a pas de cible sur cet indicateur. Pourquoi ? Parce que l'idée est de s'attacher à une approche qualitative plutôt que quantitative. Le nombre de partenaires est assez peu impactant si ce ne sont pas des partenariats de qualité.

La partie ressources humaines, BIATSS et enseignants-chercheurs, rappelle aussi la structuration de l'établissement et ses particularités en termes d'emploi. Il manque encore la partie finances. La DAF s'engage à nous la fournir pour mi-janvier. Donc le document vous sera remis pour le prochain CA, en annexe, pour que vous puissiez regarder l'analyse sur le positionnement de l'UPEC dans l'environnement de l'ESR sur la partie financière, maintenant que le ministère communique des indicateurs financiers ; il ne le fait que depuis un an et demi ou deux ans. Pour la partie performance de la partie finances, nous restons sur les indicateurs de risques qui étaient suivis depuis plusieurs années. Nous avons toujours l'indicateur du COMP sur le taux de facturation, le taux de recouvrement et sur le schéma directeur des ressources humaines. Nous avons fait le choix d'ajouter l'indicateur sur les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans le cadre de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Nous mettons à la fois les engagements que nous avons pris au sein de cette convention, mais également un rappel de la loi ; nous ne répondons pas encore aux 6 %. Pour les indicateurs de performance sur les populations, nous avons choisi de faire figurer le taux de pérennisation des BIATSS, c'est-à-dire le nombre de personnels qui étaient en CDD à l'UPEC et qui sont pérennisés, par concours ou par CDI. Et pour les enseignants et enseignants-chercheurs, nous avons fait un travail sur les candidatures par les grands domaines sur la base du Conseil national des universités (CNU). Il y a de fortes chances qu'on rajoute d'autres indicateurs de performance, car la DRH est en train d'avoir une réflexion, dans le cadre de la mise en place du schéma directeur des ressources humaines, sur l'évaluation de la performance de l'établissement au niveau des ressources humaines. Nous ne nous enlevons donc pas le droit de faire des modifications. De toute façon, cette nouvelle mouture du document, nous la souhaitons beaucoup plus évolutive que la structuration passée qui était beaucoup plus carrée.

Sur la seconde partie, le suivi des politiques et des grands projets, nous avons aussi la volonté d'avoir quelque chose de beaucoup plus modulaire qu'auparavant. Pour ceux qui ont vu les très anciennes versions du PAPET, il y avait une partie qui s'appelait « Plan d'actions », qui était un peu une liste à la Prévert des actions de l'établissement ; il était juste indiqué : « réalisé » ou « non-réalisé ». Cela permettait d'avoir une vision globale, mais ne donnait pas plus d'information que cela aux administrateurs sur certains projets clés : où est-ce qu'on en est, comment on les

évalue et qu'est-ce qu'on compte faire sur ces projets les années suivantes ? Nous avons mis en place un système de fiches, modulaires en fonction de l'actualité – nous pourrions les enlever ou en ajouter. C'est synthétique : une page par sujet. L'idée c'est vraiment de communiquer, dans un seul rapport, une variété de sujets.

Nous avons choisi cette année le plan d'actions qualité. Nous étions obligés de rendre compte au CA des certifications qualité qui sont en cours, du suivi des audits internes. Vous avez accès aux audits internes de l'UPEC qui ont été réalisés pour la première fois cette année, parmi lesquels celui sur les comptes numériques, et au plan prévisionnel d'audits pour 2025. Nous avons celui sur l'accueil qui est en cours ; nous allons en avoir un sur la fonction communication et un autre sur la fonction recrutement. Vous avez un suivi des différents schémas directeurs. L'idée n'est pas de vous communiquer un schéma directeur actualisé tous les ans, car c'est tout de même très long à lire, mais de vous fournir un état des lieux annuel sur les schémas directeurs handicap, développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) et ressources humaines pour que vous ayez, sur une seule fiche, ce qui a été réalisé sur l'année. En l'occurrence, pour 2024, quels sont les principaux indicateurs de suivi par rapport aux actions réalisées ? Qu'est-ce qu'il est envisagé de faire pour 2025 ?

Il y a ensuite deux parties sur les principaux projets administratifs de l'établissement et le suivi des principaux appels d'offres que nous avons obtenus, mais aussi de ceux pour lesquels nous n'avons pas eu de retour favorable.

Je viendrai vous présenter le Rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET) en mars prochain. Malheureusement, je serai obligé de suivre l'ancien modèle du RAPET. Le nouveau RAPET, qui arrivera en 2026, reprendra l'intégralité des indicateurs de performance qui ont été définis par l'établissement et nous ferons des focus sur ces indicateurs. Par rapport aux cibles et à l'écart des cibles, nous voulons mettre en place une véritable analyse avec les leviers qui seront mobilisables pour vraiment expliquer, par rapport aux cibles que nous avons choisies et que nous espérons plus intelligentes, les écarts par rapport au réalisé.

Mme CHEVALIER.– Je trouve qu'on comprend mieux le PAPET avec la présentation que sans. Vous allez le faire aussi à l'occasion d'un prochain RAPET, si j'ai bien compris. Il faudrait deux choses. D'abord un avant-propos qui explique ce que vous avez expliqué, c'est-à-dire les choix qui ont été faits de transformer la logique interne et un certain nombre d'indicateurs. Cet avant-propos manque dans le document. Et il faudrait aussi une annexe supplémentaire qui permettrait de faire en quelque sorte une table de conversion, qui montre quels sont les indicateurs antérieurs sont repris ou transformés, quels sont ceux qui sont abandonnés et quels sont ceux qui sont nouveaux. Moi, je pense toujours aux séries longues. L'intérêt de ces outils, c'est de pouvoir examiner sur le long terme. Effectivement, je suis d'accord avec vous, d'une

année sur l'autre cela n'a pas beaucoup d'intérêt. En revanche, si on peut remonter dans le temps et prolonger... Donc le RAPET 2024 il me semble que c'est le seul moment où vous allez pouvoir faire l'avant-propos et la postface ; ou alors dans celui-là. Mais il manque quelque chose dans ce document.

Quels sont les indicateurs qui sont imposés par le ministère et quels sont les indicateurs qui sont choisis par l'établissement ? Là aussi il faudrait peut-être les distinguer dans la présentation.

M. BRUN.– Ils sont dans la partie des indicateurs de performance. Tous ceux qui sont encadrés sont des indicateurs propres à l'UPEC. Et nous avons marqué à chaque fois les indicateurs qui dépendent du COMP.

Mme CHEVALIER.– D'accord. Peut-être qu'il faut le rappeler dans l'avant-propos pour faciliter la lecture. Parce qu'à mon avis il n'y a pas que les administrateurs que cela intéresse ; il y a les collègues, et cetera.

Vous avez fait le choix, que ce soit sur la recherche, sur le pilotage ou sur la réussite étudiante, que la CVEC ne soit plus ventilée selon les actions ; nous n'avons plus la ventilation de la CVEC que nous avons dans les présentations précédentes. Vous avez complètement enlevé les montants des contrats de recherche – sauf l'ANR – ce qui est dommage parce que c'est annexé au budget initial ou au compte de résultat. Si nous n'avons plus de visibilité sur les montants des contrats, c'est un problème. Les choix que vous avez faits, vous avez dit que cela enrichit le document, mais en même temps cela appauvrit la visibilité que nous avons du fonctionnement de l'établissement.

J'ai une dernière remarque qui porte sur le décompte des étudiants. Quand on essaie de rapprocher, ne serait-ce que l'année précédente, nous n'avons pas les mêmes effectifs. Alors j'ai bien vu que ce n'étaient pas les mêmes sources, mais là aussi il faudrait expliquer parce que si on compte les étudiants en master il y en avait 8 869 dans l'ancien PAPET et là il y en a 13 848 ; même en comptant le deuxième cycle de Médecine, les ingénieurs, et cetera. Il y a des problèmes de raccordement des données. Il faudrait faire un astérisque pour expliquer.

Et enfin, je trouvais que la présentation que vous critiquez, où on voyait plusieurs années successives, par exemple sur la proportion d'étudiants par niveaux, permettait mieux de voir que nous sommes sur une pente glissante, dangereuse. Là, c'est en quelque sorte invisibilisé parce qu'à part un petit baratin qualitatif... En fait, nous ne voyons plus la pente.

Donc merci pour l'explication. Il faudrait une présentation avant et une présentation après, et plus d'éléments de comparaison ; à mon sens.

LE PRÉSIDENT.– Je vous propose d’avancer. Nous reprendrons cela avec le RAPET.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de voter l’approbation du PAPET 2025.

Mme HMAMOU annonce que Mme LENOBLE a donné pouvoir à Mme BERGÈS et que Mme LANGLOIS a donné pouvoir à M. THAUVRON.

Le projet annuel de performance d’établissement (PAPET) 2025 a été approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

M. BERNARDINO.– Merci et félicitations à Alexandre BRUN qui a beaucoup travaillé sur le document.

3VIE INSTITUTIONNELLE

3.1 Approbation de la création du centre de santé UPEC

3.2 Approbation des statuts du Service de Santé universitaire étudiant de l’UPEC

M. BERNARDINO.– Nous passons à la création du centre de santé de l’UPEC.

Un document est présenté.

M. JAMI.– J’ai bien compris que je devais synthétiser mon propos pour vous permettre de délibérer dans de bonnes conditions. Une délibération groupée est proposée sur la mise en œuvre des statuts suite à la réforme des services de santé universitaires et sur la création d’un centre de santé.

En deux mots, la réforme des centres de santé date de mars 2023 ; la circulaire de mise en application date du 27 mars 2023. C’est une réforme qui découle de l’expérience de la crise sanitaire. Je vous passe les deux rapports qui ont prévalu pour cette réforme : le rapport du professeur GERBAUD, qui est un professeur de Santé publique à Clermont-Ferrand, et le rapport de l’Inspection générale de l’éducation, du sport et de la recherche (IGESR) qui a synthétisé tout cela. Qu’est-ce qui s’est joué dans ces rapports et après la crise du covid ? Le ministère s’est rendu compte qu’il y avait des choses à corriger et notamment des choses à améliorer dans le cadre de la santé et de la prise en charge de la santé des étudiants. Il y a des points forts ; il existe des services de santé universitaires dans la plupart des universités et c’est un point positif. Mais il y a des points à améliorer, notamment le manque de moyens, le manque de moyens humains et le fait que ces services de santé n’offraient pas obligatoirement un accès aux soins aux étudiants, en tout cas pas un accès aux soins suffisant. Globalement, l’objet de la réforme était de dire : il faut territorialiser.

Territorialiser, dans l'esprit du législateur, ce n'est pas un mot en l'air ; cela veut dire qu'on ouvre l'accès aux services de santé universitaires à tous les étudiants post-bac d'un territoire. Je pense notamment aux écoles d'architecture, aux écoles d'ingénieurs, aux écoles de commerce qui sont sur un territoire, mais ne disposent pas d'un service de santé universitaire. Elles pourront, grâce à cette réforme, solliciter les universités pour des conventionnements. Réaffirmer les missions de prévention, c'est une évidence ; notamment dans les domaines qui sont inscrits dans le décret : la vie sexuelle, l'addiction, la nutrition et l'accompagnement psychologique. Et puis il s'agit aussi de valoriser et intégrer l'accès aux soins parce que le législateur s'est rendu compte que les services de santé universitaires faisaient du soin, prodiguaient des soins et avaient une activité de soins, souvent en dehors de convention avec les caisses d'assurance maladie. Et le dernier objet de la réforme, c'est de proposer une nouvelle gouvernance, avec la création de conseils de service.

Il vous est proposé là de mettre en œuvre et d'appliquer la réforme. Une précision : le Service de santé universitaire de l'UPEC est composé de deux pôles : un pôle de médecine de prévention pour le personnel et un pôle pour les étudiants. Le pôle de médecine pour le personnel est régi par le Code du travail, dans un cadre législatif complètement différent ; ce pôle restera inchangé.

En revanche, il est proposé de créer des statuts pour le service de santé universitaire, qui change de nom et deviendra le Service de santé étudiant. Dans la foulée de cette création de statut, il est proposé de constituer le service en centre de santé, qui aura vocation à obtenir une convention avec la caisse d'assurance maladie pour proposer des soins curatifs aux étudiants. En ce moment, près de la moitié des universités françaises sont en train de se constituer ou se sont déjà constituées en centres de santé. Donc c'est une démarche qui est nationale. Ce que nous allons vous proposer à l'UPEC, c'est de commencer prudemment, avec une montée en puissance progressive. L'idée c'est de commencer par cinq demi-journées par semaine de consultations de médecine générale qui donnent un vrai accès aux soins aux étudiants, avec – je le précise tout de suite – une idée de tiers payant intégral. Il n'est pas question de demander aux étudiants de payer leurs consultations. En revanche, nous solliciterons la caisse d'assurance maladie et les mutuelles pour des actes qui aujourd'hui existent, mais ne sont pas conventionnés. Les étudiants pourront avoir un médecin traitant et nous avons la perspective de pouvoir accueillir des spécialistes dans le projet, à moyen terme : un psychiatre si possible, voire un gynécologue. Nous sortons d'un échange en Conseil d'administration sur le budget ; l'idée c'est de proposer cette création à budget et effectif constants et je pense que c'est une bonne nouvelle pour le CA. Nous avons aujourd'hui une équipe qui fonctionne et les effectifs permettant de transférer une partie de l'activité en soins curatifs. Et le fonctionnement du Service de santé étudiant est le même que celui d'un centre de santé : nous avons

un accueil, un secrétariat. La seule chose, c'est que nous changerons de paradigme, nous serons dans un conventionnement avec la caisse d'assurance maladie et une partie des actes, qui seront considérés comme des actes de soins, seront facturés à la caisse d'assurance maladie, voire aux mutuelles des étudiants. Je ne m'étends pas sur la volonté que nous avons d'inciter les étudiants à se mutualiser.

Tous les documents étaient présentés en annexe du dossier. Il est bien évidemment demandé à l'administration de se positionner sur l'application de la réforme, qui consiste essentiellement en la création de statuts avec la création du conseil de service. Ces statuts sont passés en Commission des Statuts, qui a donné un avis favorable. La deuxième partie de la délibération consiste à approuver la création d'un centre de santé universitaire, qui viendra s'intégrer dans la perspective d'un accompagnement global et dans le projet du Centre de la réussite et du bien-être étudiant. Je suis à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

M. LEVREL.– J'ai lu les documents et il me semble avoir vu dans l'un d'eux qu'une évolution projetée serait de proposer un bilan médical à tous les étudiants de l'UPEC, ce qui fait beaucoup.

M. JAMI.– Oui, la Caisse d'assurance maladie propose que les services de santé fassent passer aux étudiants un bilan de santé, qui est normé et qui sera pris en charge par la Caisse. Aujourd'hui, faire passer un bilan de santé à tous les étudiants... Nous sommes quatre, ce n'est pas réaliste. Nous avons échangé avec l'Agence régionale de santé (ARS) et surtout le ministère et nous ciblons les étudiants qui semblent avoir le plus besoin de ce bilan de santé. Nous avons dit « tous » parce tous y auront droit, mais tous ne pourront pas en bénéficier, sinon nous ne serions plus à effectif constant.

Mme CHEVALIER.– Comment vous repérez ceux qui en ont le plus besoin ?

M. JAMI.– Nous avons déjà un devoir de contrôle vaccinal sur des étudiants qui sont dans certaines filières : en filière Santé ou ceux qui font des stages dans les laboratoires. Et nous savons que dans certaines filières ou certaines composantes que je ne vais pas citer, il y a des étudiants qui sont plus en difficulté sociale, ou qui sont des étudiants internationaux avec des difficultés d'intégration. Ceux-là, nous essayons de les convoquer et de les cibler en priorité.

M. VALLÉE.– Vous parlez de tous les étudiants, mais il y a peut-être une erreur de périmètre parce que ce sont non seulement les étudiants de l'UPEC, mais aussi de

toutes les classes préparatoires, et cætera d'un territoire que j'ai du mal à visualiser parce qu'un étudiant de Seine-Saint-Denis peut venir avec une carte.

M. JAMI.– Vous avez mis le doigt sur la problématique de la réforme. La notion de territoire, c'est un peu le bassin de vie de chaque université ; elle n'est pas définie de façon très précise, il n'y a pas une limite territoriale pour chaque université. Nous, nous avons la chance d'avoir une université sur plusieurs départements, donc effectivement notre territoire peut potentiellement être très étendu, sans qu'il soit défini. En revanche, ce qui est bien précisé dans cette réforme, c'est que les écoles pourront nous solliciter, que nous ne sommes pas en devoir d'accepter et qu'il doit y avoir un flux financier entre les écoles et les universités ; c'est-à-dire qu'il faut une convention permettant à l'UPEC de mettre des moyens en face des services qui seront proposés. À ce jour, nous n'avons pas été sollicités, mais nous pourrions l'être ; nous avons une seule convention, avec l'ENVA. Mais je suis d'accord avec vous, c'est le point un peu complexe de la réforme.

M. VALLÉE.– Cette maison médicale – je vais l'appeler comme cela – des étudiants, qui restera aussi la maison de santé des personnels, sera-t-elle sur la dalle ?

M. JAMI.– Oui.

M. VALLÉE.– J'ai l'impression qu'on monte en puissance en termes de potentielles consultations, mais qu'on a diminué les surfaces d'accueil.

M. JAMI.– L'idée, c'est de bien contrôler la montée en puissance. Le but n'est pas de créer ici une grosse structure de santé ; nous n'en avons ni les moyens ni le projet. L'idée c'est de pouvoir offrir des soins aux étudiants dans le cadre de ce que nous faisons déjà quasiment, c'est-à-dire un suivi ; cela pourrait s'étendre aux personnels. Le statut permet d'étendre le suivi aux personnels. En revanche, en termes de surface, je crois que c'est un tout petit peu plus grand, nous avons 500 m² sur la dalle alors que nous sommes à 300 m² sous la dalle.

M. VALLÉE.– En tout cas, vous avez bien confirmé que c'est une injonction de l'État et qu'en face il y a zéro argent. Visiblement, cela va coûter tout de même un peu.

M. JAMI.– C'est un souhait du ministère Sur le fait que cela va coûter un peu... Mise à part la rénovation des locaux, mais qui était déjà prévue... s dans d'autres. Dans d'autres, qui étaient déjà. C'est quelque chose qui va plutôt générer de la recette puisque nous faisons ce projet à effectif constant. Nous ne recrutons pas, nous ne

modifions pas – ou peu – le fonctionnement. Et derrière nous bénéficions de recette de la caisse d'assurance maladie pour des actes de soin, comme un centre municipal de santé. Aujourd'hui nous avons zéro recette de la caisse donc je pense que cela va générer plutôt des recettes.

M. DARRIBÈRE.– Qu'est-ce qui est prévu en termes d'accès aux soins dentaires ? Dois-je rappeler que la santé bucco-dentaire est essentielle pour la santé générale ? Elle impacte de nombreux autres aspects physiologiques d'une part, et d'autre part la population étudiante est plus qu'éloignée de l'accès aux soins dentaires.

M. JAMI.– C'est vrai que c'est un débat. Aujourd'hui, nous sommes sur l'accompagnement en soins de premier recours : médecine générale, psychologue et éventuellement à moyen terme, psychiatre, voire gynécologue. Il n'y a pas, sur ce projet-là, de soins dentaires prévus à court terme ; pour plusieurs raisons. Je ne nie pas que les soins dentaires sont essentiels. Nous avons le réseau Résus ; c'est un échange avec des libéraux du territoire qui s'engagent à recevoir les étudiants, sans reste à charge pour les soins dentaires, ce qui est un effort considérable. Aujourd'hui la mise en place d'une offre de soins dentaires, c'est-à-dire l'implantation de fauteuils dentaires et de professionnels, engendre un coût non négligeable. Et il est difficile de recruter des professionnels dans ces conditions. Mais je sais que c'est un enjeu, dont nous pourrions peut-être reparler.

M. DARRIBÈRE.– C'est un enjeu de santé publique et votre réponse ne me satisfait pas. Si c'est juste une problématique de coût, la Fondation Septodont peut participer à la mise en place rapide d'un accès aux soins dentaires.

LE PRÉSIDENT.– C'est une très bonne remarque. Nous pouvons peut-être aller plus loin là-dessus.

M. DARRIBÈRE.– Ce n'est pas une critique, c'est pour construire une offre complète.

M. JAMI.– L'idée c'est de monter en puissance progressivement.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de passer à l'approbation, en deux étapes. Il n'y a pas de changement de procuration.

La création du centre de santé UPEC et les statuts du service de santé universitaire étudiant de l'UPEC ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

4RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des sections CNU proposées au repyramidage PR 2025

Un document est présenté.

M. BERNARDINO.– Nous vous représentons le dispositif. C'est la cinquième année. Nous allons faire vite, car le dispositif est maintenant connu. Nous avons rappelé les règles du dispositif, les différents volumes sur 2023, 2024 et 2025. Nous avons juste une petite interrogation : pour l'année 2025 nous n'avons pas encore reçu la notification officielle indiquant le nombre de repyramidages. Nous sommes partis sur le nombre qui nous avait été donné lors de la première vague. Lors de la première vague, on nous avait dit que cela durerait cinq ans et qu'il y aurait six repyramidages par an. Donc nous avons considéré que c'était juste un retard d'affichage et que nous aurions bien l'arrêté notifiant les six possibilités de repyramidage pour 2025. Ce n'est pas remis en cause, y compris dans les éléments budgétaires que nous avons sollicités. Nous rappelons les modifications qui ont été apportées par le décret en 2021, en particulier sur l'ordre de passage : d'abord un passage au CNU, puis la création d'un comité de promotion en interne pour la validation des dossiers en interne avant un arbitrage définitif du Président. Nous vous donnons aussi le calendrier, qui nécessite un vote aujourd'hui pour le choix des sections qui seront affichées ensuite. Je vous rappelle que c'est un dispositif qui est fermé, il n'est accessible qu'aux collègues de l'établissement dans les sections CNU choisies. Les critères d'éligibilité : être évidemment titulaire de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), être maître de conférences hors-classe ou maître de conférences de classe normale, mais avec dix ans d'ancienneté. L'examen est fait d'abord par le CNU puis par le comité de promotion. Les avis rendus sont consultatifs et concernent trois volets : l'investissement pédagogique, les *activités* scientifiques et l'investissement dans les tâches d'intérêt général. Les avis sont ensuite remontés au Président, qui choisit le candidat qu'il retient pour le repyramidage. Nous avons regardé les sections CNU et fait un petit focus, pour rappel, des années précédentes : le choix des sections CNU ciblées, les répartitions entre hommes et femmes ainsi que la répartition entre les lauréats hors-classe et les lauréats de classe normale. Nous avons regardé les sections CNU pour les reprogrammer. Les sections peuvent être proposées avec des doubles sections CNU tant que les deux sections font partie du même groupe de sections. Donc ce ne sont pas forcément des disciplines totalement identiques, mais elles sont dans le même groupe. Nous avons analysé le ratio de l'établissement entre professeurs des universités et maîtres de conférences pour avoir le ratio par section CNU ; cela donne le graphique qui est présenté et qui montre que

selon les sections il y a une très forte disparité entre les différentes sections CNU : il y a des sections CNU avec énormément de personnes et des sections plus petites en termes de volumétrie. Nous avons refait le même tableau en dessous, mais cette fois-ci en pourcentages pour regarder justement le ratio entre professeurs des universités et maîtres de conférences. Le repyramidage a normalement vocation à rééquilibrer. La volonté c'est d'avoir 40 % de professeurs des universités et 60 % de maîtres de conférences. Une couleur a été ajoutée dans ce tableau, le bleu. Nous avons fait apparaître les maîtres de conférences qui sont éligibles à être repyramidés, c'est-à-dire qui bénéficient du double critère : être HDR et avoir de l'ancienneté sur le grade de maître de conférences. Ceci nous permet de voir qu'il y a des sections CNU dans lesquelles il n'y a pas de HDR ; il n'est donc pas nécessaire de regarder ces sections-là. Nous avons ensuite fait un focus sur les sections CNU qui ont été ciblées par le MESRI. Au niveau national, il a été identifié des sections CNU déficitaires et il est demandé de faire l'effort d'aller plutôt vers ces sections-là en priorité. Vous avez en rose la nombre de maîtres de conférences, en bleu les maîtres de conférences éligibles au repyramidage et en ocre la partie des professeurs des universités. On voit bien que même sur les sections ciblées par le MESRI, sur notre établissement il y a des sections sur lesquelles il n'y a pas de maître de conférences éligible. Nous avons ensuite fait un focus sur le nombre de candidats, pour bien regarder ce que cela représente en volumétrie par section. On retrouve une disparité en termes de nombre de collègues dans les différentes sections CNU, avec des sections très fortes en termes de nombre – la 05-06 par exemple ; c'est pareil pour la 61e et 70e – et des sections beaucoup plus faibles en termes de volumétrie de collègues concernés. Nous avons uniquement regardé les sections CNU qui avaient des candidats dans notre établissement pour essayer, à partir de ce choix restrictif, de définir quelles sont les sections sur lesquelles nous souhaitons mettre des repyramidages.

Ce que nous vous proposons, en termes d'arbitrage aujourd'hui, c'est un regroupement 05-06 comme cela avait été fait les années précédentes. Cela permettrait de mettre deux repyramidages sur 05-06, d'afficher deux postes. De même, nous avons constaté qu'en 70e beaucoup de collègues avaient passé leur HDR et c'est plutôt un bon signal. Nous proposons deux postes en repyramidage en 70. Il y a une collègue qui est en 74 ; on voit que la 74e est aussi très déficitaire donc ce que nous avons proposé c'est de regrouper 70 et 74 qui font partie du même groupe de sections CNU, de proposer deux postes en repyramidage et ainsi permettre à la collègue de la 74e de pouvoir candidater. Restaient deux postes à pourvoir. Nous en avons naturellement mis un en 61e parce que nous avons un gros vivier de candidats ; il y a cinq candidats disponibles pour le repyramidage. Il ne restait donc plus qu'un poste à ventiler. Nous avons regardé quelles étaient les sections qui nous paraissaient devoir être soutenues. Celle qui apparaît naturellement c'est la 12e, pour laquelle il y

a zéro poste de professeur d'université. La section 12 est la section des germanistes. Nous l'avons déjà dit tout à l'heure, cela fait partie des choses que nous allons accompagner puisqu'on est en train de fermer la filière d'Allemand. Donc ce n'est pas là-dessus que nous souhaitons renforcer. La deuxième section qui apparaissait très déficitaire c'était la 31e, sur la Chimie théorique, pour laquelle il n'y a qu'un collègue aujourd'hui qui est PR alors que nous avons deux candidats de qualité sur cette section. Nous proposons donc de mettre un poste en 31e section en repyramidage. Ce qui nous amène à vous proposer les arbitrages à suivants : deux postes en section 05-06 groupée, avec un potentiel de sept candidatures ; un poste en section 31e en Chimie théorique et Physique analytique, avec deux candidats potentiels ; un poste en 61e avec cinq candidats potentiels ; et deux postes en section 70-74, avec six candidats potentiels. Au total, il y a 20 candidats avec HDR déclarée. Il peut y avoir des collègues qui ont leur HDR et qui ne l'ont pas signalé, donc qui pourraient être des candidats supplémentaires. Et sur les 20 candidats éligibles, la répartition est de neuf femmes et onze hommes. Ces propositions de choix de sections CNU ont été transmises au Conseil social d'administration (CSA) pour avis ; l'instance a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. VALLÉE.– Une remarque : nous allons voter six repyramidages pour l'UPEC. Quoiqu'il arrive, il y aura six maîtres de conférences qui seront repyramidés ?

M. BERNARDINO.– Si le comité de promotion et le CNU permettent de repyramider. La première année, sur douze repyramidages seulement neuf ont été repyramidés.

M. VALLÉE.– Pour les BIATSS système de repyramidage est un peu différent ; cela passe moins par l'établissement que pour nos amis et collègues maîtres de conférences. Il y a encore de petites différences.

M. BERNARDINO.– Il y a une dissymétrie.

M. VALLÉE.– Et une dissymétrie aussi au niveau de la revalorisation du volet « C0 ». Les enveloppes n'ont pas l'air de suivre.

M. BERNARDINO.– Je vous propose de voter.

Mme HMAMOU annonce que Mme FLEURY a donné pouvoir à M. THAUVRON.

Les sections CNU proposées au repyramidage PR 2025 ont été approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. VALLÉE.– J’ai claqué légèrement les mains, je pense que certaines personnes ont compris pourquoi. Certaines organisations syndicales ou ex-organisations syndicales sont accusées de soutien à l’équipe présidentielle et là je me félicite de voir ce passage de procuration. Ce syndicat fait des communiqués incompréhensibles et là il y a un transfert sur un membre de l’équipe présidentielle. Je trouve cela très rigolo. Les initiés ou les anciens comprendront.

LE PRÉSIDENT.– Tu remarqueras que certains administrateurs sont partis, aussi. Ils sont arrivés tard et sont partis manger plus tôt.

5FORMATION ET RECHERCHE

5.1.Présentation des bilans de la CVEC : bilan 2023, bilan intermédiaire 2024 et approbation des propositions de répartition budgétaire par orientation pour 2025

Un document est présenté.

Mme BÉNARD.– Je vais être très rapide parce que le bilan annuel de la CVEC, le bilan intermédiaire et les propositions ont été votés en CFVU vendredi dernier, à l'unanimité. L'année dernière, le bilan a été voté en CA, mais pas en point de discussion. Pour rappel la CVEC compte six orientations.

En 2023 – c’est le bilan consolidé – nous avons un budget de 2,5 millions, 35 673 t 35673 étudiants assujettis à la CVEC. Le taux de reversement de 43 euros sur cette année-là a été de 70,39 euros par étudiant et l'établissement a eu un renversement de 2 510 939 euros. Vous retrouvez les six axes avec les autorisations d'engagement et les dépenses qui ont été faites. 54 % du budget a été dépensé.

Sur le bilan intermédiaire – celui de cette année – c'est la répartition de l'année dernière. Le budget était de 2,3 millions, plus 300 000 en investissement sur le reliquat pour des projets DPDD. Il y a 20 % sur l'axe santé, c'est réglementaire ; le règlement fixe que 15 % de la CVEC doivent être attribués à la santé. L'axe sport c'est 18,9 %, un choix qui a été voté ; effet Jeux olympiques. Le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) c'est 13,9 %, la culture c'est 7,7 %, l'accueil campus c'est 28,8 % et le soutien social à la réussite étudiante c'est 11,6 % ; c'est la répartition qui avait été votée. Ce budget reste intermédiaire, l'année n'est pas terminée. Nous avons déclaré cette année 36 602 étudiants éligibles. La part, qui était de 45 euros, a été de 74,26 euros par étudiant ; l'UPEC a donc eu un renversement 2 718 245 euros pour la CVEC. Nous sommes plutôt très contents parce que nous avons un taux d'exécution provisoire qui est beaucoup plus élevé. Nous

avons réussi à faire en sorte qu'il y ait un développement des initiatives étudiantes. Il y a eu plus de réponses aux appels à projets et cela a permis de mieux accompagner les étudiants dans leur parcours. À titre indicatif, cette année, la CVEC est de 103 euros ; l'étudiant est taxé à hauteur de 103 euros, sur lesquels l'établissement a touché 74 euros. Vous avez un petit historique des dépenses et vous voyez que nous avons dépensé 71 % du budget, soit 1,844 million d'euros dépensés sur les six axes. L'effet covid peut surprendre. Pour rappel, la CVEC a été sollicitée, notamment pour l'équipement informatique des étudiants et l'accompagnement des étudiants en fragilité. Il y avait eu un gros investissement à cette période, cela explique que la partie verte, la partie soutien social, soit plus élevée que les autres accompagnements qui ont été faits aux étudiants en fragilité.

Je ne vais pas insister sur le bilan d'activités. Nous sommes sur des données constantes en santé. Sur le sport il y a eu beaucoup d'investissement de la part du Service universitaire des Activités physiques et sportives (SUAPS), donc beaucoup d'événements ; cet axe a très bien marché. Pour la culture, nous avons eu aussi pas mal de sollicitations, plus d'ateliers. Proportionnellement, c'est vrai que c'est assez surprenant quand on sait qu'il y a 43 000 usagers et 36 000 étudiants : nous avons 90 étudiants supplémentaires inscrits dans les ateliers, ce qui n'est pas énorme, mais tout de même encourageant. Nous avons eu plus d'appels à projets CVEC que d'habitude sur la culture et l'enveloppe a explosé donc nous nous sommes arrangés pour que cela fonctionne. Sur accueil et campus, il y a toujours les mêmes événements, il y a des progressions, nous sommes toujours en marge de progression. Vous connaissez les événements : « Bienvenue à l'UPEC », Welcomedesk et le festival culturel. Pour le FSDIE il y a eu également beaucoup plus d'appels à projets, de réponses aux appels à projets de la part des étudiants, beaucoup plus d'étudiants. En termes de labellisation, nous sommes assez constants. Il y a une augmentation de 33 % des événements réalisés par les étudiants. Et la FSDIE participe aussi au financement de la quatrième édition de la Convention citoyenne étudiante. Au niveau du soutien social, c'est assez constant. Il n'y a pas eu la distribution alimentaire cette année en raison d'un petit problème logistique, mais nous devrions faire beaucoup mieux cette année ; il y aura plus de paniers alimentaires et de distributions. Nous essayons de développer des partenariats et nous avançons sur ce sujet.

Nous avons proposé dans le dialogue de gestion d'avoir un budget de 200 000 euros supplémentaires, de monter à 2,5 millions. Le premier versement des d'étudiants assujettis qui a été fait est de 31 500, donc nous avons bon espoir de passer les 36 602, ou de se stabiliser. Si on est sur un effectif de 36 500, à 46 euros – le minimum que l'établissement peut toucher en termes de réversion par étudiant – nous aurons 1,679 million d'euros. Nous avons calculé une fourchette qui nous permet de pouvoir faire valider un budget à 2,5 millions, ce qui ferait une fourchette à 68,50

euros. Comme nous étions à 74 euros, nous avons de bonnes chances d'avoir le même budget pour 2025. Et nous avons une mobilisation de 1,5 million de crédits non-consommés en 2024 et du reliquat qui reste depuis la mise en place de la CVEC pour des projets au niveau de la DPDD qui s'inscriront sur le plus long terme. Dans mon souvenir, il y a cinq projets : la Maison des étudiants à l'Institut d'études politiques (IEP), un projet qui concerne les halls des amphithéâtres, un projet qui concerne le hall de la Faculté des Sciences et technologie (FST), éventuellement un cofinancement pour finir les travaux du centre de santé puisqu'il peut répondre aux appels à projets de la CVEC. Les propositions qui sont faites, c'est une augmentation pour quasiment tous les axes. Il y a une légère baisse – 63 000 euros – sur l'axe accueil et campus pour les étudiants. Cette baisse est due au fait que le SCD ne veut pas d'enveloppe CVEC cette année, parce qu'il a déjà pas mal de projets en cours. Nous avons essayé de ramener ce qui était réglementaire : 15 % de la CVEC doivent aller à la santé et 30 % au SFDIE et au soutien social à la réussite étudiante. Nous avons un peu augmenté les enveloppes pour atteindre ces 30 %.

Nous avons toujours la volonté de développer les activités, de développer les initiatives étudiantes avec les étudiants.

M. BERNARDINO.– On peut se féliciter de la meilleure consommation, même si nous regrettons que tout ne soit pas dépensé.

Mme BÉNARD.– C'est le CVEC, c'est orienté vie étudiante.

M. BERNARDINO.– Mais la meilleure exécution montre que les équipes s'approprient le dispositif. Et il y a de plus en plus de projets étudiants et je crois que c'est une vraie plus-value pour l'établissement.

Mme GAUCHER.– Une association étudiante, Soligreen, a reçu un prix de la Région. Elle organise des distributions alimentaires, avec des paniers en circuit court qui viennent d'une ferme de Seine-et-Marne notamment. Le prix qu'elle a remporté récompense des actions en faveur du climat, de l'environnement. Nous les félicitons.

M. BERNARDINO.– S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver les propositions qui sont faites sur la répartition budgétaire et les orientations pour 2025. Il n'y a pas de nouveau changement de procuration.

La présentation des bilans de la CVEC a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

POINTS NON SOUMIS A DISCUSSION

M. BERNARDINO.– Nous passons aux points non-soumis à discussion. Je vous propose, étant donné l'heure avancée, un vote groupé pour l'ensemble des points suivants, sauf s'il y a des points que les administrateurs veulent sortir du groupement. Est-ce qu'il y a une opposition au passage de l'ensemble des points dans un seul vote ? Non, très bien.

M. LEVREL.– Vous allez tout de même les présenter ? Il y a une différence entre ne pas les discuter et ne pas du tout les présenter.

M. BERNARDINO.– Je peux faire une présentation rapide.

1 QUESTIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

1.1.Approbation de l'actualisation des ratios de concessions de logement 2025

M. BERNARDINO.– C'est annuel. Nous devons tenir compte des frais dépensés durant l'année pour les logements de fonction occupés par nécessité absolue de service par des agents, auxquels sont facturées les charges des logements. Les charges doivent être recalculées chaque année ; c'est un ratio au mètre carré et une facturation en fonction de la surface des logements.

1.2.Approbation de la grille de tarification relative à la mise à disposition des locaux

M. BERNARDINO.– Cette grille tarifaire n'avait pas été revue depuis 2003. Elle s'applique lorsque nous prêtons des locaux à des institutions extérieures. Il y a toute une note qui explique le mode de calcul. Les tarifs ont été revus à la hausse.

1.3.Approbation des droits d'inscription à l'IEP de Fontainebleau : précisions sur les modalités d'application des barèmes

M. BERNARDINO.– Nous avons dit à la Commission des Moyens qu'il y aurait une revoyure après deux ou trois ans pour voir, à partir de la grille qui avait été votée, si des modifications étaient nécessaires. Nous avons fait l'analyse et aucune modification n'est nécessaire. Il y a 30 % de boursiers, ce qui est correct. Les différentes tranches sont bien équilibrées. Nous n'avons pas vu de modification à faire à ce stade mais il y a eu une proposition – c'est l'article 2 – concernant les étudiants en garde partagée qui apparaissaient dans deux déclarations fiscales ; les collègues cherchaient une méthode de calcul simple. Nous ne voulions pas être

intrusifs vis-à-vis des familles et il a été décidé de faire le barème pour les deux familles séparément, en tenant compte des parts de chacune. L'étudiant apparaît dans les deux revenus fiscaux et apporte un avantage fiscal dans les deux parts.

M. LEVREL.– Quand il y a une garde partagée, chaque parent a la moitié des parts.

M. BERNARDINO.– Nous sommes d'accord. Mais si chacune des familles est recomposée, il faut une règle facile à mettre en œuvre pour les collègues. Et c'est la règle qu'ils appliquent depuis deux ans, elle n'avait simplement pas été écrite. Il faut que soit ajoutée cette modalité de calcul pour qu'il n'y ait pas de contestation.

2RESSOURCES HUMAINES

2.1.Approbation des critères d'évaluation du congé pour projet pédagogique 2025

M. BERNARDINO.– C'est classique. Arnaud THAUVRON veut peut-être dire un mot.

M. THAUVRON.– C'est la même chose chaque année, il n'y a pas de changement.

3FORMATION ET RECHERCHE

3.1.Approbation des données obligatoires des masters première année de "monmaster.gouv.fr" – campagne 2025 : capacités d'accueil, modalités de recrutement, critères d'examen des candidatures (CGEC), attendus et mode de composition des commissions de recrutement

3.2.Approbation de la campagne nationale Parcoursup 2025

M. BERNARDINO.– Concernant l'approbation des campagnes « Mon master » et Parcoursup, les critères obligatoires sont affichés sur la plateforme. Et il y a le nombre de places ouvertes, les capacités d'accueil ?

M. THAUVRON.– Non, ce sont les critères de sélection sur Parcoursup.

3.3.Approbation de la campagne des certificats universitaires, diplômes universitaires et des diplômes interuniversitaires (première vague)

M. BERNARDINO.– Sébastien-Akira ALIX l'a évoqué tout à l'heure.

13.4. Approbation de la rectification du tableau de tarification CDU vague 2

3.5.Approbation des modalités et conditions d'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche et du choix de l'instance – Approbation des taux de la PEDR

M. BERNARDINO.– Les modalités n'ont pas changé.

4VIE INSTITUTIONNELLE

4.1 Approbation de la nouvelle dénomination du département DELCIFE de l'UFR LLSH

M. BERNARDINO.– Le Département d'enseignement de la langue, de la culture et des institutions françaises aux étrangers (DECLIFE) est réintégré à l'UFR Lettres, Langues, Science humaines (LLSH). Il y a un changement d'appellation.

M. THAUVRON.– Il devient le Département français langue étrangère.

M. BERNARDINO.– Nous partons sur un vote groupé ?

Tous les points non soumis à discussion ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

5CONTRATS ET CONVENTIONS

5.1.Information sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

M. BERNARDINO.– Sur les contrats et conventions, nous avons bien les remarques, nous allons y répondre.

M. BASSAGLIA.– Je veux attirer l'attention sur un problème de bâtiments et surtout d'amphithéâtres. Et cela va avoir des conséquences importantes au niveau de ma composante. Actuellement nous n'avons aucun amphithéâtre pour notre première semaine de cours au mois de janvier et je risque d'être amené à supprimer une semaine de cours entière. Tout bêtement – et je trouve cela logique – parce que la priorité est donnée aux examens. Nous n'avons pas assez d'amphithéâtres.

LE PRÉSIDENT.– C'est noté. Bonne journée, bonnes fêtes. Merci d'être restés.

Le conseil d'administration est clos à 13h11.

